Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 11 février 2000

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSEE 454

QUESTIONS D'ACTUALITE:

— de Mme Béatrice Fraiteur à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant la concertation sur la prévention et la réduction des nuisances et dangers liés au trafic aérien 454

— De M. Walter Vandenbossche à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant la concertation entre la STIB et DE LIJN sur la gratuité des transports en commun pour les personnes de plus de 65 ans 455

— De M. Guy Vanhengel à M. Eric Tomas, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant l'évolution récente du chômage en Région de Bruxelles-Capitale 455

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant la réduction du prix des tickets STIB pour l'Euro 2000 456

Question d'actualité jointe de Mme Isabelle Emmery concernant le prix du billet de la STIB pour l'Euro 2000 456

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 11 februari 2000

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 454

DRINGENDE VRAGEN:

— Van mevrouw Béatrice Fraiteur aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende het overleg over het voorkomen en het verminderen van de hinder en het gevaar verbonden aan het luchtverkeer 454

— Van de heer Walter Vandenbossche aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende het overleg tussen de MIVB en DE LIJN in verband met gratis openbaar vervoer voor 65-plussers 455

— Van de heer Guy Vanhengel aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende de recente evolutie van de werkloosheid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest 455

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende de korting op de MIVB-biljetten voor de Euro 2000 456

Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Isabelle Emmery betreffende de prijs van de MIVB-kaartjes voor de Euro 2000 456

Pages

— De Mme Adelheid Byttebier à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente et M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie, de l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant la campagne en faveur de la journée européenne «En ville sans ma voiture» 458

Question d'actualité jointe de Mme Isabelle Emmery concernant la journée européenne sans voitures du 22 septembre prochain 458

Question d'actualité jointe de M. Jean-Pierre Cornelissen concernant l'organisation d'une journée sans voitures le vendredi 22 septembre 2000 458

— De M. François Roelants du Vivier à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant le subside au Bureau de liaison Bruxelles Europe 460

— de Mme Anne Herscovici à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant l'attribution du marché pour la construction du bassin d'orages de la place Flagey 461

— De Mme Bernadette Wynants à M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant le projet de diffusion d'un quotidien gratuit dans les stations de métro 461

INTERPELLATION:

— De M. Michel Lemaire à M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, concernant «les plans communaux de développement» 462

Discussion. — *Orateurs:* **MM. Michel Lemaire, Bernard Clerfayt, Philippe Debry, Jean Demmanez, Joël Riguelle, Eric André,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes 462

QUESTIONS ORALES:

— De M. Bernard Clerfayt à M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant «le niveau acoustique constaté dans certaines salles de cinéma» 470

Blz.

— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp en de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit, betreffende de campagne rond de Europese dag «In de stad, zonder auto mobiel» 458

Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Isabelle Emmery betreffende de Europese autoloze dag op 22 september 458

Toegevoegde dringende vraag van de heer Jean-Pierre Cornelissen betreffende de organisatie van een autoloze dag op vrijdag 22 september 2000 458

— Van de heer François Roelants du Vivier aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende de subsidie aan het Verbindingsbureau Brussel-Europa 460

— Van mevrouw Anne Herscovici aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende de gunning van de opdracht voor de bouw van het stormbekken aan het Flageyplein 461

— Van mevrouw Bernadette Wynants aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende «het project voor het verspreiden van een gratis krant in de metrostations» 461

INTERPELLATIE:

— Van de heer Michel Lemaire tot de heer Eric André, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende «de gemeentelijke ontwikkelingsplannen» 462

Bespreking. — *Sprekers:* **de heren Michel Lemaire, Bernard Clerfayt, Philippe Debry, Jean Demannez, Joël Riguelle, Eric André,** staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Stadsvernieuwing, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen 462

MONDELINGE VRAGEN:

— Van de heer Bernard Clerfayt aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende «het geluidsniveau in bepaalde bioscopen» 470

	Pages
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat de la Fonction publique, de la Lutte contre l'Incendie, de l'Aide médicale urgente et de la Mobilité, concernant «la station vélos à la gare de Bruxelles-Midi»	470
— De Mme Danielle Caron à M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant «les charges énormes supportées par les communes pour l'organisation de l'Euro 2000»	472

	Blz.
— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit, betreffende «het fietsenstation Brussel-Zuid»	470
— Van mevrouw Danielle Caron aan de heer Jacques Simonet, minister-voorzitter van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende «de enorme lasten die de gemeenten dragen in het kader van de Euro 2000»	472

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE
VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 30.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.30 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 11 février 2000.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 11 februari 2000 geopend.

EXCUSEE — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — A prié d'excuser son absence : Mme Annemie Neyts-Uyttebroeck.

Verontschuldigt zich voor haar afwezigheid: mevrouw Annemie Neyts-Uyttebroeck.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BEATRICE FRAITEUR A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR LA CONCERTATION SUR LA PREVENTION ET LA REDUCTION DES NUISANCES ET DANGERS LIES AU TRAFIC AERIEN

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER HET OVERLEG OVER HET VOORKOMEN EN HET VERMINDEREN VAN DE HINDER EN HET GEVAAR VERBONDEN AAN HET LUCHTVERKEER

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fraiteur pour poser sa question.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, au moment où je vous parle, des débats sont en cours — ou se terminent, — en ce qui concerne la prévention des nuisances liées au trafic aérien.

Quels que soient les résultats qu'obtiendra la commission de concertation, cela signifie un échec pour notre Région.

Nous avions déposé une proposition de résolution pour contraindre les autorités fédérales et les entités régionales à associer la Région Bruxelloise à la concertation. Divers reports ont eu lieu mais voici quinze jours — miracle ! — la proposition de résolution a été mise à l'ordre du jour et M. Gosuin nous a dit qu'il devait nous quitter un peu plus tôt, car il devait se rendre à une réunion de concertation.

Ultérieurement, j'ai appris par la presse qu'il n'y avait pas été associé mais qu'il avait pu remettre une note à ce groupe de travail.

J'aurais donc voulu savoir, monsieur le ministre, si vous étiez au courant du résultat de ces négociations et si vous comptiez réagir en commission afin de nous informer de ce à quoi la Région bruxelloise a dû renoncer. J'ai lu dans la presse que l'IBGE avait relevé 40 infractions et que grâce à Belgocontrol, on pouvait désormais identifier les contrevenants. Comptez-vous appliquer votre arrêté quelles que soient les décisions prises au niveau fédéral ? Si je ne me trompe, votre arrêté date du 27 mai 1999.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, mesdames, messieurs, je ne sais ce qui préoccupe le plus Mme Fraiteur : souhaite-t-elle savoir si une bonne décision a été prise au niveau fédéral ou si sa résolution a un jour une chance d'être votée. Pour ma part, je préfère évidemment de bonnes décisions au Gouvernement et je voudrais rappeler des événements qui ont été, je pense, largement commentés. Vous me demandez si la Région Bruxelloise a été à un moment donné associée aux négociations. Je pensais très humblement que cette information avait été largement relayée dans les médias.

Mme Béatrice Fraiteur. — Vous prétendez que oui mais la presse indique que non !

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je pense que vous êtes bien la seule à ne pas être informée que les Régions — et la Région bruxelloise en particulier — ont participé à une réunion. Je vous confirme au cas où cela aurait été quelque peu masqué dans les informations ces derniers jours, que les Régions ont bien été associées aux discussions.

M. Denis Grimberghs. — Tardivement!

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il est vrai, monsieur Grimberghs, qui j'ai dû attendre 15 jours mais qu'est-ce que 15 jours à côté de dix années pendant lesquelles vous avez été largement aux rênes du pouvoir fédéral! Je ne m'en offusque pas, je confirme que la Région bruxelloise a pu être consultée. Les décisions, nous les connaîtrons incessamment: le premier ministre tient une conférence de presse à 15 h 30 et il ne m'appartiendrait pas, même si je connaissais les résultats, d'anticiper sur une décision qui ne relève pas directement de ma responsabilité.

Vous me demandez ce qu'il en est de mon arrêté! Un arrêté est un arrêté et reste un arrêté. Tant qu'il est arrêté, il est appliqué! *(Exlamations.)*

M. Denis Grimberghs.— Il est un peu trop « arrêté » à notre goût! Appliquez-le!

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur Grimberghs, essayez de tempérer vos propos! Vous risqueriez par le bruit que vous faites d'être pénalisé par cet arrêté!

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WALTER VANDENBOSSCHE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER HET OVERLEG TUSSEN DE MIVB EN DE LIJN IN VERBAND MET GRATIS OPENBAAR VERVOER VOOR 65-PLUSSERS

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WALTER VANDENBOSSCHE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LA CONCERTATION ENTRE LA STIB ET DE LIJN SUR LA GRATUITE DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

De Voorzitter. — De heer Vandenbossche heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Walter Vandenbossche.— Mevrouw de Voorzitter, onlangs is er in Brussel heel wat deining ontstaan naar aanleiding van de beslissing van Vlaams minister Stevaert om het openbaar vervoer van De Lijn gratis te maken voor 65-plussers. Deze maatregel zou uitsluitend betrekking hebben op Vlaanderen. Dit was echter zonder de waard gerekend want de minister was zich er blijkbaar niet van bewust dat de passagiers van De Lijn eveneens in het tweetalig gebied van het Hoofdstedelijk Gewest wonen.

Dit heeft tot gevolg dat er twee categorieën van cliënten werden gecreëerd. In de eerste plaats zijn er de cliënten die in Brussel wonen en die hun tramticket moeten betalen. Anderzijds kunnen zowel Vlamingen als Franstaligen uit de rand gratis rijden.

Op mijn vraag in het Vlaams Parlement antwoordde minister Stevaert dat er een oplossing kan worden bereikt via overleg met de Hoofdstedelijke Regering. Dit antwoord verraste mij omdat ik meende dat het beheer van de bussen van De Lijn los staat van de andere maatschappijen. Nochtans werd er gesproken over eventuele tariferingsafspraken.

Wat is de mening van de minister hierover? Ziet hij een oplossing? Op welke manier kan de gelijkwaardigheid van de cliënteel van de lijn in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest worden gewaarborgd?

De Voorzitter.— Het woord is aan minister Chabert.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, op de interministeriële conferentie over de mobiliteit zijn er onderhandelingen aan de gang over de tariefintegratie. Ik heb het probleem dat de heer Vandenbossche heeft aangehaald, op deze conferentie geschetst en ik heb erop gewezen dat het niet logisch, noch rechtvaardig is dat het cliënteel van een vervoersmaatschappij op de ene plaats wel en op de andere plaats niet moet betalen.

Op de interministeriële conferentie heb ik een akkoord bereikt met minister Steveaert. Dit akkoord bepaalt dat bij de besprekingen van de tariefintegratie alle bestaande discrepanties moeten worden weggewerkt en dat hiervoor bij de onderhandelingen over de tariefintegratie een oplossing zal worden gezocht.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vandenbossche.

De heer Walter Vandenbossche.— Wanneer vinden deze onderhandelingen plaats, mijnheer de minister?

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Ik heb hierover reeds eenmaal met minister Stevaert gesproken. Momenteel wordt er verder onderhandeld op het niveau van de kabinetten, met de vertegenwoordigers van de verschillende gewesten en van de federale regering. Het is alleszins de bedoeling de besprekingen zo vlug mogelijk af te ronden.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER GUY VANHENGEL AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, OVER DE RECENTE EVOLUTIE VAN DE WERKLOOSHEID IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

QUESTION D'ACTUALITE DE M. GUY VANHENGEL A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, SUR L'EVOLUTION RECENTE DU CHOMAGE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

De Voorzitter. — De heer Vanhengel heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Guy Vanhengel.— Mevrouw de Voorzitter, omlangs werden cijfers bekendgemaakt over de evolutie van de werkloosheid in Vlaanderen, Wallonië en Brussel. Hieruit kan

voor Brussel een onrustwekkende tendens worden vastgesteld. Zo is het aantal uitkeringsgerechtigde volledig werklozen in januari met niet minder dan 2 625 eenheden gestegen in vergelijking met december 1999. In Vlaanderen bleef de stijging beperkt tot 905 eenheden, terwijl er in Wallonië zelfs een daling was met 968 eenheden. De situatie wordt nog zorgwekkender wanneer men een vergelijking maakt met de cijfers van een jaar geleden. In Vlaanderen en Wallonië kon een daling worden vastgesteld tegenover de cijfers van januari 1999 met respectievelijk 13,17 % en 1,87 %. In Brussel was er een stijging van de uitkeringsgerechtigde volledig werklozen met 5,20 %.

Wanneer dergelijke cijfers worden bekendgemaakt, gaat dit meestal gepaard met een commentaar waarin wordt gezocht naar redenen voor de fluctuaties. Heeft de minister een verklaring voor de spectaculaire stijging van de werkloosheid in Brussel in vergelijking met de andere gewesten, zowel tegenover december 1999 als tegenover januari 1999?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Tomas.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Het is juist dat er alarmerende cijfers werden gepubliceerd over de werkloosheid in Brussel. Het gaat echter om totaal foutieve cijfers. Een ambtenaar van de BGDA heeft een vergissing begaan waardoor elke schrapping van werkzoekenden voor de maand januari 2000 onmogelijk was. Elke maand worden op basis van lijsten die door de stempelkantoren worden verstrekt een aantal werklozen uit de werkloosheid geschrapt omdat ze werk hebben gevonden, hetgeen we enkel kunnen toejuichen. Het gaat maandelijks om 2 000 tot 3 500 personen. De werkloosheidcijfers dalen bijgevolg. De spectaculaire toename in de cijfers voor januari is dus aan deze vergetelheid te wijten. Vanwege enkele technische redenen, waarover ik niet zal uitweiden, kunnen de cijfers pas begin volgende maand worden rechtgezet. De juiste cijfers van februari 2000 zullen derhalve heel wat lager zijn dan die van januari.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Vanhengel.

De heer Guy Vanhengel.— Heeft de minister de media laten weten dat de gepubliceerde cijfers niet correct waren? Dergelijke cijfers worden gelezen en verdwijnen in persmappen. Ik meen dat het in dergelijke gevallen wenselijk is dat de media onmiddelijk op de hoogte worden gesteld van het feit dat er een vergissing is gebeurd en dat een rechtzetting zal worden gepubliceerd.

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Tomas.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Ik zal dit aan de BGDA vragen aangezien de cijfers niet afkomstig zijn van mijn kabinet.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LA REDUCTION DU PRIX DES TICKETS STIB POUR L'EURO 2000

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ISABELLE EMMERY SUR LE PRIX DU BILLET DE LA STIB POUR L'EURO 2000

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER DE KORTING OP DE MIVB-BILJETTEN VOOR DE EURO 2000

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY OVER DE PRIJS VAN DE MIVB-KAARTJES VOOR DE EURO 2000

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck.— Monsieur le ministre, nous avons appris la semaine dernière que la STIB allait proposer des tarifs préférentiels pour les personnes qui vont assister à l'Euro 2000. C'est une bonne décision. Nous nous réjouissons d'ailleurs de toutes les initiatives visant à réduire le trafic automobile en ville.

Toutefois, à Bruxelles, une autre grande manifestation va se dérouler cette année, à savoir Bruxelles, capitale culturelle de l'an 2000. De nombreux événements culturels vont amener à la fois des Bruxellois et des non Bruxellois à Bruxelles dans de divers lieux. Cette manifestation commence d'ailleurs dans quinze jours. Je me demandais donc si, comme pour l'Euro 2000, il ne serait pas bon de proposer des tarifs préférentiels, peut-être pas pour toutes les manifestations culturelles, ce qui serait beaucoup, mais du moins, par exemple, pour le week-end d'ouverture qui aura lieu dans quinze jours — je me demande même s'il n'est pas déjà trop tard — ou éventuellement pour d'autres manifestations. Nous en avions d'ailleurs parlé avec les responsables de l'asbl Bruxelles 2000 quand nous les avions vus en commission. Je pense qu'ils étaient assez favorables à cette initiative. je voudrais donc savoir si vous avez eu des contacts avec la STIB pour qu'elle propose de tels tarifs préférentiels lors des événements culturels de Bruxelles 2000.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Emmery pour poser sa question jointe.

Mme Isabelle Emmery.— Monsieur le ministre, ma question ne va pas tout à fait dans le même sens que celle de Mme Huytebroeck. Les modalités de participation de la STIB à l'organisation des festivités de l'Euro 2000 viennent d'être définies. Il s'agit du choix des stations qui vont desservir le stade, de toutes les modalités concernant la sécurité et, comme le rappelait Mme Huytebroeck, de la tarification des billets et titres de transport vendus à cette occasion. Le prix en question est-il de 70 francs par trajet aller-retour au stade ou par titre de transport pouvant être utilisé toute la journée et permettant donc aux supporters de se balader dans la ville toute la journée?

Quoi qu'il en soit, je trouve que cette tarification est assez basse. Alors que les supporters vont payer plusieurs milliers de francs pour assister aux matches, ils bénéficieront malgré tout d'un tarif préférentiel. Je ne suis pas favorable à une tarification préférentielle pour ce type d'événements surtout quand on connaît la politique frileuse que la STIB mène en matière de titres de transport qui pourraient être octroyés à d'autres catégories socialement défavorisées.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et

de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, conformément à la déclaration de politique générale du Gouvernement, l'objectif consiste à améliorer l'offre des transports en commun.

A ce propos, il est important que la prestation de services soit également renforcée hors des heures de pointe — le soir et pendant le week-ends —, et surtout à des moments et des endroits où des manifestations culturelles ou sportives ont lieu.

J'ai d'ores et déjà pris les initiatives nécessaires en vue des manifestations exceptionnelles qui auront lieu cette année, comme l'Euro 2000, le championnat d'Europe de football, « Bruxelles, Ville européenne de la Culture de l'An 2000 » et la semaine de la mobilité.

La STIB veillera par conséquent au renforcement des services à l'occasion de ces événements, comme cela est d'ailleurs prévu dans l'avenant au contrat de gestion de la STIB pour l'an 2000.

Quant aux tarifs, notre position est la suivante : il ne peut être question d'une gratuité des transports en commun de et vers des événements pour des personnes en possession d'un ticket d'entrée si les organisateurs n'interviennent pas financièrement.

En d'autres mots, il s'agit de l'application du tiers payeur : ni le prestataire du service, ni l'utilisateur paie le transport, mais bel et bien l'organisateur de l'événement.

L'émission de titres combinés transports en commun-événement est une des possibilités pour y parvenir.

Actuellement, des pourparlers sont en cours avec les organisateurs de l'Euro 2000 pour vérifier dans quelle mesure cela pourrait se concrétiser pour le championnat de football. J'ai pris l'initiative à cet effet avec le ministre fédéral et les ministres régionaux du Transport.

Dans le cadre de Bruxelles 2000, la STIB prévoit d'intervenir à de nombreuses reprises comme partenaire transport en renforçant la desserte.

Ainsi pour le « happening d'ouverture » du samedi 26 février prochain, le pass spécial vendu par les organisateurs sous forme de bracelet, donnera droit aux visiteurs des animations à l'accès du transport sur le réseau de la STIB.

La STIB percevra une compensation financière.

Des contacts permanents se tiennent avec l'asbl Bruxelles 2000 pour d'autres manifestations.

Rappelons également la formule du « passeport de Bruxelles » vendue entre autres par la STIB au prix de 300 BEF, comportant une carte de transport en commun donnant le droit de circuler pendant deux jours sur l'entièreté du réseau STIB, ainsi que l'accès à une série d'animations et de centres culturels.

Enfin, je rappelle également l'initiative prévue par la STIB d'exploiter une ligne touristique en bus en partenariat avec une entreprise spécialisée dans le secteur touristique.

L'exploitation de celle-ci devrait débuter au printemps 2000 ce qui correspond ainsi aux temps forts des manifestations culturelles Bruxelles 2000.

Les dispositions prévues pour d'autres événements de l'année seront communiquées dès que les modalités précises en seront fixées.

Je suis en faveur d'une extension du système de titre combiné, car il s'agit d'un produit intéressant pour le consommateur et pour lequel il existe de toute évidence une demande. Mais cela n'est pas possible sans l'intervention financière des organisateurs d'événements.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck.— Madame la Présidente, le ministre a répondu aux questions que je lui posais en ce qui concerne les manifestations culturelles.

J'entends donc qu'il serait peut-être possible, en dehors de la manifestation de Bruxelles 2000, de nouer des collaborations avec la STIB pour d'autres événements culturels ultérieurs.

Nous avons toujours été des fervents défenseurs du ticket combiné culture-spectacle. J'espère que vous pourrez étendre cette proposition à d'autres manifestations culturelles.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce n'est pas exclu.

J'ai oublié de répondre aux questions posées par Mme Emmery en ce qui concerne le ticket Euro 2000 à 70 francs.

L'euro 2000 qui se déroulera du 10 juin au 2 juillet de cette année prévoit des matches de football à Bruxelles.

Afin de favoriser l'usage des transports en commun pour le transport des supporters, le Ministère fédéral des Communications et de l'Infrastructure a pris l'initiative de réunir un groupe de tavail qui comprend la SNCB, la STIB, les TEC et De Lijn pour proposer des produits tarifaires spéciaux pour l'Euro 2000.

Des tickets B foot sont donc prévus, compte tenu de l'hypothèse qu'il n'y aurait pas de transports gratuits en Belgique pour l'Euro 2000 et ce, pour autant qu'il n'y ait pas d'intervention financière de la part des organisateurs. La SNCB a proposé une grille tarifaire applicable à l'ensemble des transports en commun belges, tant urbains que ferroviaires. Cette grille simplifiée des billets combinés proposée par la STIB et la SNCB sera transmise prochainement. Ces tickets spéciaux ne seront valables qu'accompagnés des tickets d'entrée du jour du match. les recettes qui pourraient être générées sont difficiles à estimer. Néanmoins, dans l'hypothèse où la moitié des supporters qui se rendront au stade Roi Baudoin utiliseraient les transports en commun, nous pouvons évaluer les recettes à environ 8 750 000 francs. Le comité de gestion de la STIB a déjà approuvé cette grille tarifaire et en a informé le ministre de tutelle.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery.— Je considère que le ticket à 70 francs représente un manque à gagner pour la STIB.

Par rapport aux tarifs de la STIB, il s'agit d'une offre promotionnelle en faveur de ce type particulier de clientèle. Les organisateurs ne proposent aucune contribution; ils n'interviendront pas dans le prix des billets de transport. Je crois, par conséquent, que l'apport de l'afflux de supporters sera fortement contrebalancé par les dégradations que subira le matériel lors de cette manifestation, de sorte que le bilan final sera négatif. Je suis donc singulièrement sceptique quant à l'octroi d'un tarif promotionnel dans ce contexte.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Ce que vous dites n'est pas tout à fait exact.

Je précise que des négociations sont en cours avec les organisateurs en vue de déterminer des compensations.

Mme la Présidente. — Chers collègues, je cède la présidence de l'assemblée à M. Béghin, Premier Vice-Président, car la commission chargée d'examiner la proposition de résolution de MM. Cools et consorts va se réunir dans quelques instants.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel)

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEREN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP EN ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, OVER DE CAMPAGNE ROND DE EUROPESE DAG «IN DE STAD, ZONDER AUTO MOBIEL»

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ISABELLE EMMERY OVER DE EUROPESE AUTOLOZE DAG OP 22 SEPTEMBER

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN OVER DE ORGANISATIE VAN EEN AUTOLOZE DAG OP VRIJDAG 22 SEPTEMBER 2000

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A MM. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE ET ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTRE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, SUR LA CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA JOURNEE EUROPEENNE «EN VILLE SANS MA VOITURE»

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME ISABELLE EMMERY SUR LA JOURNEE EUROPEENNE SANS VOITURES DU 22 SEPTEMBRE PROCHAIN

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE M. DE JEAN-PIERRE CORNELISSEN SUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE SANS VOITURES LE VENDREDI 22 SEPTEMBRE 2000

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Byttebier om haar vraag te stellen.

Mevrouw Adelheid Byttebier.— Mijnheer de Voorzitter, mijn vraag heeft betrekking op de mobiliteit in het algemeen en op de campagne rond de Europese dag « In de stad, zonder automobiel », « En ville sans ma voiture » in het bijzonder. Het is niet de slogan van een autoloze zondag, maar wel van een autoluwe vrijdag op 22 september 2000.

Voor het eerst zal ons land, in casu Brussel, aan de campagne deelnemen. Vorig jaar is Parijs enthousiast ingegaan op het initiatief. De vier centrale arrondissementen waren daar autovrij. De Europese dag is de ideale dag om andere manieren van vervoer te promoten zoals het openbaar vervoer, de fiets en nieuwe milieuvriendelijke vervoerswijzen.

Vindt het Brussels Hoofdstedelijk Gewest deze campagne belangrijk en zal zij zelf initiatieven nemen of zal zij de gemeenten aanmoedigen dit te doen?

M. le Président. — La parole est à Mme Emmery pour poser sa question jointe.

Mme Isabelle Emmery.— Monsieur le Ministre, la vice-première ministre, Mme Isabelle Durant, a souhaité inscrire la participation de la Belgique à l'organisation de la « journée sans ma voiture » du 22 septembre prochain.

Cette initiative repose sur une proposition locale, volontariste de la part des communes et de leurs autorités. Cela veut dire que dans chaque commune seront définies des zones où les voitures ne circuleront pas le 22 septembre. Rien de coercitif donc. Tout se fait sur base de souhaits et de volontarisme.

Je suis assez sceptique quant à la réussite de cette opération pour trois raisons essentielles. Primo, cela se passe le 22 septembre 2000, à la veille des prochaines élections communales d'octobre. Dès lors, une journée sans voiture n'est guère populaire. Il y aura un peu de frilosité à interdire sa commune aux voitures.

Par ailleurs, comme cette décision sera prise par chacune des communes, que certaines s'inscriront dans le processus et d'autres pas, s'il n'y a pas une coordination, un souffle venant du niveau régional, il y a gros à parier que cette opération ne sera pas un succès.

Enfin, une journée de ce type, si elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'une promotion des transports en commun, — non pas la gratuité mais une opération de charme à l'égard d'une clientèle potentielle, ou bien, comme cela s'est fait en Italie le week-end dernier dans 150 villes, une ouverture gratuite des musées, — n'aboutira pas à l'objectif souhaité.

Je désire interroger les deux ministres sur le poids qu'ils vont mettre dans la réussite de cette opération et les mesures qu'ils entendent promouvoir à cet effet.

M. le Président. — La parole est à M. Cornelissen pour poser sa question jointe.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Je crois que mes deux co-interrogatrices ont bien situé le problème, le but etc.

Je voudrais rappeler que l'an dernier, la première expérience européenne s'est soldée par un joli succès puisque ce n'est pas moins de 66 villes françaises, dont Paris, 92 villes italiennes mais aussi — c'est intéressant — le canton de Genève qui ont participé à cette opération.

Je partage exactement les mêmes doutes que Mme Emmery en ce qui concerne la capacité de certaines communes à dépasser les préoccupations électorales immédiates. Je crains fort que, dans un certain nombre de cas, rien ne se passe, rien ne se fasse.

Je crois que la Région doit effectivement prendre le relais et essayer de promouvoir des mesures alternatives à l'emploi de la voiture individuelle ce jour-là.

Que peut-on faire? Je crois qu'il ne faudrait pas, comme je l'ai entendu suggérer, étendre la validité d'un certain titre de transport — la carte d'un jour, pour ne pas la nommer — du 22 au 23 septembre, parce que cela ne répond pas aux objectifs. En revanche, on pourrait imaginer d'augmenter les fréquences sur des axes centraux de la ville, bien choisis, avec des mesures d'accompagnement prises en concertation avec les communes et le tout agrémenté d'une campagne de promotion aussi bien des transports en commun que de l'usage du vélo.

Une question financière se pose. Des moyens budgétaires sont-ils d'ores et déjà dégagés par la Région pour pouvoir répondre à ce but?

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Je répondrai en ce qui concerne les transports en commun.

En tant que ministre ayant les Transports dans ses compétences, il va de soi que j'ai marqué mon accord pour la participation de la STIB et de l'administration de l'équipement et des déplacements à cette initiative.

Mon cabinet participe d'ailleurs aux travaux de préparation.

C'est plus particulièrement dans le domaine des transports en commun qu'un effort spécifique est prévu.

En effet, l'avenant n° 1 au contrat de gestion, approuvé par le Gouvernement en date du 23 décembre 1999, reprend dans la partie «La qualité du service au client-partenaire» que, dans le cadre d'événements exceptionnels, un renfort ponctuel sera réalisé.

L'initiative de la semaine de la Mobilité, dans laquelle cadre la «Journée sans voitures», y est reprise textuellement, tout comme d'ailleurs l'Euro 2000 et «Bruxelles, capitale européenne de la culture», dans cet avenant.

Une enveloppe spéciale de 30 millions de francs est prévue à cet effet pour l'ensemble des événements.

Des mesures concrètes seront élaborées prochainement, en concertation avec les autres partenaires. J'ai de ce fait demandé à la STIB de formuler des propositions à ce sujet.

Ainsi, l'idée d'un ticket à tarif spécial ou à validité spécifique est à l'étude, de même qu'une synergie avec une opération en faveur du patrimoine de la STIB.

Des actions particulières en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, sont également envisageables.

De Voorzitter. — Het woord is aan de staatssecretaris Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Mijnheer de Voorzitter, vorig jaar was België bij het initiatief niet betrokken, maar dit jaar zijn we dat wel. Op de voorstelling van de Trein-Tram-Busdag vorig jaar, hebben de verschillende ministers van Mobiliteit en Vervoer al aangekondigd dat ze in het jaar 2000 zouden meedoen aan het initiatief.

Op een Europees colloquium eind vorige week in het Brusselse Congressenpaleis hebben de Europese commissarissen en de Franse minister Voynet aangekondigd dat vele Europese landen aan de autoluwe dag zullen deelnemen. In de drukte van het congres hebben velen het wellicht niet gehoord dat ik op het einde een overzicht van het initiatief heb gegeven waarbij ik gezegd heb wat er in het Brussels Gewest daarrond zou gebeuren. Ter gelegenheid van dat congres hebben we, onder meer kunnen vaststellen dat de burgemeester van Gent enthousiast was, maar ook dat de burgemeester van Brussel niet meer weigerachtig stond zoals vorig jaar. Dat heeft misschien te maken met de stimulans die uitgaat van de Europese Commissie die voorgesteld heeft om binnen de perimeter van de Europese instellingen in Brussel iets speciaals te doen. Binnen die perimeter vallen ook de gemeenten Etterbeek en Elsene waardoor die ook al bij het initiatief betrokken zijn.

We leven in een ingewikkeld Gewest waar naast het Gewest ook de verschillende gemeenten bevoegdheden hebben inzake mobiliteit, zodat elke gemeente naar eigen inzicht kan deelnemen aan het initiatief. Ik kan mij echter niet van de indruk ontdoen dat als Europa aan de kar trekt, de meeste gemeenten niet willen afwezig blijven en ook het Brussels Gewest niet, dat zijn rol als hoofdstad van Europa wilt spelen.

Een goede zaak is alleszins dat het Brussels Gewest beslist heeft om mee te doen. Ik reken op de raadsleden die ook een politieke rol spelen in de Brusselse gemeenten, om daar mee aan de kar te duwen. En nu kijk ik in de richting van de heer Cornelissen.

De heer Jean-Pierre Cornelissen. — Dat zullen we doen.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Het Brussels Gewest heeft al vergaderd met verschillende gemeenten en een programma voorgesteld dat overlegd is met BRAL en Inter-Environnement.

Wij hebben voor die twee organisaties, met ervaring op het terrein, drie miljoen uitgetrokken. Ze zullen voor de coordinatie van de verschillende initiatieven instaan. Ik zal niet terugkomen op de initiatieven inzake openbaar vervoer, die de heer Chabert al heeft vermeld. Er wordt aan verschillende initiatieven naast de multipas gedacht zoals elektrische fietsen, een mobiliteitsloket in het centrum van de stad, een regionale krant die informeert over alle vervoersinitiatieven in het Gewest en de gemeenten enzovoort. Hoeveel gemeenten zullen meedoen aan de autoluwe dag weten we vandaag nog niet, maar hoe meer het er zijn, hoe liever. De gemeenten moeten immers beseffen dat ze door hun deelname aan het initiatief de kans krijgen om het gemeentelijk ontwikkelingsplan dat aan elke gemeente is opgelegd en dat ook mobiliteit omvat, bij hun bevolking te promoten.

J'en arrive à la question de Mme Emmery.

Vous avez sans doute raison de dénoncer une certaine frilosité. Mais vous faites erreur si vous pensez vraiment que les gens ne sont pas prêts ou ne sont pas mûrs pour agir dans ce sens. Partout, en France, en Italie, cela a déjà été fait, durant le week-end. 150 villes italiennes l'ont fait et ont réalisé une enquête auprès du public. On a posé la question de savoir si cette initiative leur plaisait et s'ils désiraient poursuivre l'expérience. Entre 70 et 80 % de personnes interrogées ont répondu par l'affirmative.

Ainsi, la frilosité se trouve sans doute au niveau politique et pas nécessairement au niveau du public. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

Certains ont sans doute peur d'agir avant les élections; c'est leur droit. Personnellement, je crois qu'il est important d'aller dans le sens inverse; que le public est prêt à soutenir des candidats qui abordent et défendent la mobilité durable et la qualité de

vie dans les quartiers résidentiels. Vous verrez sans doute un effet positif également à ce niveau. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

QUESTION D'ACTUALITE DE M. FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, SUR LE SUBSIDE AU BUREAU DE LIAISON BRUXELLES-EUROPE

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER FRANÇOIS ROELANTS DU VIVIER AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, OVER DE SUBSIDIE AAN HET VERBINDINGSBUREAU BRUSSEL-EUROPA

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier pour poser sa question.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, monsieur le ministre-président, j'ai appris que le Gouvernement, en sa réunion de ce jeudi, avait décidé d'attribuer un subside de 27,8 millions à l'asbl Bureau de liaison Bruxelles-Europe. Nous savons que la ligne budgétaire existe au niveau du budget régional. Cela étant, nous avons eu l'occasion, notamment lors des débats budgétaires, de discuter de l'efficacité de cet instrument et des missions qui lui sont dévolues.

Vous-même, monsieur le ministre-président, ainsi que Mme Neyts d'ailleurs, vous vous êtes prononcé pour une redéfinition de ces missions, voire pour une reconsidération de l'utilité du Bureau de liaison Bruxelles-Europe, dont nous avons ensemble constaté qu'il se réduisait, ces derniers temps, à une organisation qui prépare des jeux de rôle ou qui sert de service du protocole *bis* à la Région.

Donc, il nous semblait que, par rapport au défi européen de Bruxelles, il fallait utiliser le mieux possible les crédits dont nous disposons, environ 28 millions pour une asbl de ce type. Il s'agit évidemment d'un montant important qui doit être utilisé à bon escient. Aussi, la question que je souhaitais vous poser par rapport à ce fait qui s'est produit cette semaine, consiste à savoir si le Bureau de liaison Bruxelles-Europe continuera à œuvrer comme par le passé, ou à partir de cette décision, une réflexion approfondie sera-t-elle engagée sur le rôle de cet instrument ainsi que sur des missions rénovées ou renouvelées à lui attribuer ?

M. le Président. — La parole est à M. Simonet, ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, M. Roelants a raison. D'une part, le crédit budgétaire, c'est-à-dire le subside spécifique affecté par la Région au Bureau de liaison Bruxelles-Europe, était prévu lors de la discussion du budget 2000. A cette occasion, j'ai indiqué que le bureau de liaison me paraissait être un outil qui fonctionnait mal et qu'il se dévoyait en un certain nombre d'actions, notamment à l'égard du monde de l'école, qui ne rentraient pas dans le cadre des missions premières d'un tel bureau. Je partage entièrement cette analyse et je confirme ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire à M. Roelants, notamment lors de la discussion budgétaire.

D'autre part, le Gouvernement a pris, jeudi, la décision d'allouer un subside légèrement inférieur à 28 millions au fonctionnement du Bureau de liaison Bruxelles-Europe. En effet, si ce bureau ne fonctionne pas très bien, il n'en demeure pas moins un outil qui, moyennant une réorientation, peut rendre de précieux services à la Région de Bruxelles-Capitale. Aussi avons-nous opté — c'est un choix politique — nous pourrons peut-être en rediscuter lors de la discussion budgétaire 2001 — pour le maintien du bureau de liaison, de sa dotation et du subside qui lui était alloué mais aussi pour une réorientation de ses actions.

Une assemblée générale s'est tenue à la mi-janvier. Un nouveau conseil d'administration avec une nouvelle présidence a été installé. La première tache qui a été confiée à la nouvelle présidente est de nous présenter — elle sera soumise au prochain conseil d'administration qui doit se réunir dans la quinzaine — une note d'orientation sur les nouveaux objectifs qu'entend poursuivre le Bureau de liaison Bruxelles-Europe. Notre volonté est que ce bureau joue davantage un role de promotion de Bruxelles en tant que capitale européenne internationale et de lien entre les institutions bruxelloises et européennes.

Nous avons pris l'initiative d'organiser une réunion, qui se déroulera sous huitaine entre la présidente du Bureau de liaison Bruxelles-Europe et les responsables du CICHIC, le comité qui, en Belgique, assure les relations entre les institutions belges, notamment bruxelloises, et les institutions internationales.

Nous allons examiner avec l'ambassadeur Godfrind qui préside le CICHIC comment tisser un nouveau lien entre le Bureau de liaison Bruxelles-Europe et les institutions européennes.

Troisièmement, à notre demande, le Bureau de liaison a entamé la mise sur pied, fin 1999, d'ateliers « Idées » permettant de mener un certain nombre de réflexions sur divers dossiers européens. Cela permet notamment au Bureau de liaison d'entretenir des relations avec les représentations régionales. Je vous rassure tout de suite, monsieur Roelants, pas avec la représentation régionale du land de Carinthie, mais avec d'autres représentations régionales présentes à Bruxelles, de manière à mieux faire connaître les atouts de la Région sur les plans culturel, touristique et économique. Dans l'avenir, je pense que d'autres sujets pourront utilement être traités.

Quatrième initiative, le bureau va mener, à notre demande et en concertation avec le ministère de l'Intérieur, des actions de sensibilisation spécifiques auprès des ressortissants de l'Union européenne, dans la perspective du vote aux élections communales d'octobre 2000.

Enfin, la Présidente et le directeur ont été chargés de l'élaboration d'une nouvelle plaquette de présentation de la Région de Bruxelles-Capitale et d'accueil à destination des ressortissants de l'Union européenne qui s'établissent à Bruxelles.

Sixième initiative, nous avons demandé au Bureau de liaison, en ce début d'année 2000, de retravailler complètement le site internet du bureau et le site internet à destination des institutions européennes qui est tout à fait obsolète. Notre volonté est de réorienter et d'utiliser le Bureau de liaison bruxellois comme outil de promotion à l'égard des institutions européennes.

Si le bureau accepte de s'inscrire dans la redéfinition de ses missions, je crois que ce sera un outil extrêmement efficace en faveur de la promotion de l'image internationale de Bruxelles. Je suis tout prêt à reprendre rendez-vous avec vous, monsieur Roelants, pour évaluer cette nouvelle mission dans les semaines ou dans les mois qui viennent.

M. le Président. — La parole est à M. Roelants du Vivier.

M. François Roelants du Vivier. — Monsieur le Président, je remercie le ministre-président pour sa réponse.

Monsieur le ministre-président, je constate à travers votre réponse qu'il y a une refonte complète de cet instrument. Il faudra effectivement évaluer les résultats obtenus. Ce qui me paraît important, dans la fin de votre intervention, c'est l'accent que vous avez mis sur le fait que le Bureau de liaison ne se limite pas à accueillir les fonctionnaires européens qui, sur les 150 000 ressortissants européens résidant à Bruxelles, sont au nombre de 20 000, ce qui signifie que 130 000 d'entre eux n'appartiennent pas aux institutions européennes. Pour ces derniers, et notamment dans la perspective des élections communales, il y a un travail d'information à effectuer en ce qui concerne le droit de vote et l'éligibilité. Je me réjouis que le Gouvernement ait donné cette mission au Bureau de liaison.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME ANNE HERSCOVICI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHE POUR LA CONSTRUCTION DU BASSIN D'ORAGES DE LA PLACE FLAGEY

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ANNE HERSCOVICI AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, OVER DE GUNNING VAN DE OPDRACHT VOOR DE BOUW VAN HET STORMBEKKEN AAN HET FLAGEYPLEIN

M. le Président. — La parole est à Mme Herscovici pour poser sa question.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le Président, *Le Soir* de ce matin annonce de nouveaux nuages sur le bassin d'orages de la place Flagey.

De quoi s'agit-il ? C'est un nouvel épisode d'une histoire compliquée. La Région a décidé, assez légitimement d'ailleurs, d'attribuer le marché au soumissionnaire le moins cher. Le soumissionnaire le plus cher n'était pas content et a introduit un recours en suspension devant le Conseil d'Etat contre cette décision, compte tenu de la différence minime entre les deux offres. Il estime, en effet, que la différence de prix, à savoir un million sur un marché d'un milliard, ne justifie pas le choix qui a été fait.

Le Conseil d'Etat a suspendu la décision d'attribution. Toutefois, le marché a été effectivement attribué. Le soumissionnaire écarté a donc introduit un recours en référé devant le tribunal civil, dont on attend le résultat.

Le ministre peut-il nous confirmer les informations contenues dans *Le Soir* ? Peut-il nous expliquer pourquoi le marché a été effectivement attribué avec ce qui ressemble *a posteriori* à de la précipitation, étant donné la différence minime d'un million pour un marché d'un milliard ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, chers collègues, les offres en question ont été déposées le 27 octobre dernier et mon administration les a étudiées pendant cinq semaines. L'avis de l'administration, ainsi que du bureau juridique qui a été consulté, a suggéré le moins-disant, à savoir la firme CFE.

J'ai ensuite sollicité une contre-expertise juridique qui a conclu, après trois semaines, qu'il fallait attribuer le marché à la firme CFE. Dès lors, le Gouvernement a suivi l'avis de l'administration et des services juridiques, ce qui est tout à fait légitime.

Il est de notre devoir d'exécuter cette décision. Il ne nous importe pas de tenir compte de la réaction des concurrents écartés. Notre rôle n'est pas de tenir compte des recours éventuels des entreprises privées. Notre rôle est de répondre à un besoin public et de lutter contre les inondations. Cela a d'ailleurs relativement traîné, du reste. En conséquence, nous sollicitons à présent l'exécution de la décision. Il appartient éventuellement aux tribunaux d'estimer que l'administration, l'inspection des Finances et les services juridiques se sont trompés. Pour notre part, nous avons suivi intégralement les décisions et je crois que c'était la meilleure manière de procéder.

Mme Anne Herscovici. — Monsieur le Président, je remerci le ministre de sa réponse. J'espère que tout cela ne retardera pas davantage les travaux attendus depuis si longtemps.

QUESTION D'ACTUALITE DE BERNADETTE WYNANTS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, SUR LE PROJET DE DIFFUSION D'UN QUOTIDIEN GRATUIT DANS LES STATIONS DE METRO

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BERNADETTE WYNANTS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, OVER HET PROJECT VOOR HET VERSPREIDEN VAN EEN GRATIS KRANT IN DE METROSTATIONS

M. le Président. — La parole est à Mme Wynants pour poser sa question.

Mme Bernadette Wynants. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, chers collègues, fin décembre, nous apprenions que des discussions étaient entamées entre la SNCB et la RUG, ainsi qu'avec d'autres opérateurs comme Rossel et Roularta, en vue de la création d'un quotidien gratuit et de sa diffusion dans les installations de la SNCB.

Ce projet a suscité des réactions très vives dans le monde de la presse et même dans les milieux politiques. On a critiqué

notamment la faible, voire même l'absence d'indépendance rédactionnelle de ce journal, mais surtout les effets de la concurrence jugée déloyale sur le marché de la presse, en particulier en ce qui concerne les recettes publicitaires. C'est toute la presse de notre pays qui risque d'être fragilisée.

A la suite de ces réactions, l'administrateur-délégué de la SNCB, M. Schouppe, a annoncé, fin janvier, que la décision était ajournée. Nous avons appris, il y a quelques jours, que des contacts avaient été noués avec la STIB et que d'autres contacts seront également pris avec les TEC et De Lijn.

Hier, la presse annonçait que la STIB avait refusé de participer au projet. Cette information est plutôt rassurante mais toute une série de questions demeurent. S'il s'avère que ce projet est refusé par la STIB, il n'est pas impossible qu'il resurgisse ultérieurement sous d'autres formes et éventuellement avec d'autres opérateurs.

Dans cette éventualité, je souhaiterais vous poser la question suivante, monsieur le ministre: estimez-vous que la diffusion d'un quotidien gratuit est compatible avec le contrat de gestion liant la STIB et la Région? Avez-vous pris contact avec les ministres chargés du Transport et la Mobilité aux niveaux fédéral et régional — tant wallon que flamand — pour élaborer une position commune.

M. le Président. — La parole est à M. Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai effectivement appris par la STIB qu'elle avait été contactée, de manière informelle, par l'entreprise RUG. Toutefois, la firme en question n'a, à ce jour, fait parvenir aucune proposition concrète à la STIB. La problématique générale a été discutée cette semaine par le comité de gestion de la société. Ces discussions ont abouti à la conclusion que la STIB se préoccupe surtout de l'éventuel impact sur les recettes (publicité, location de surfaces commerciales), ainsi que l'impact éventuel sur l'environnement.

Le comité de gestion de la STIB a adopté une attitude expectative.

Enfin, je dois donner une réponse négative à votre troisième question. Dans ce dossier, je ne suis pas intervenu auprès de la STIB et je ne me suis pas concerté avec mes collègues des Transports, n'ayant reçu, en ce qui me concerne, aucune proposition concrète.

M. le Président. — La parole est à Mme Wynants.

Mme Bernadette Wynants. — Monsieur le Ministre, je voulais attirer votre attention sur l'importance de l'enjeu, notamment sur le fait que le développement de la presse gratuite à destination des navetteurs est un phénomène mondial. Il y a des enjeux financiers très importants, mais il faut aussi insister sur l'enjeu démocratique. Un jour ou l'autre, nous serons amenés à réexaminer cette question.

INTERPELLATION — INTERPELLATIE

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations

Aan de orde is de voortzetting van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. MICHEL LEMAIRE A ERIC ANDRE, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE LA RENOVATION URBAINE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT «LES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT»

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE TOT DE HEER ERIC ANDRE, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, STADSVERNIEUWING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE GEMEENTELIJKE ONTWIKKELINGSPLANNEN»

Bespreking

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire pour développer son interpellation.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme, adoptée par notre Conseil en 1991 prévoyait, en son article 35, que chacune des communes de la Région devait adopter l'initiative d'un plan communal de développement dans l'année civile suivant l'installation du conseil communal, et, à défaut, dans le délai imposé par le Gouvernement. Il s'agissait bien d'un acte de législature que la commune était amenée ou devrait être amenée à poser au début de chaque nouvelle législature communale.

Rappelons que dans la philosophie de l'ordonnance, ce plan communal de développement était un outil utile permettant à chaque commune de compléter, de préciser, voire même, dans certains cas, de modifier le PRD et le PRAS en fonction de besoins locaux tout-à-fait spécifiques. Il s'agissait, de ce point de vue d'un remarquable instrument pour la gestion intelligente et cohérente de la commune.

Or, on doit constater que l'on n'en est pas là aujourd'hui, même si, outre l'octroi de subsides liés à l'adoption de ces plans, la Région a accordé plusieurs dizaines de millions aux communes pour aider à leur réalisation.

A ce jour, c'est-à-dire deux ans après la date ultime prévue pour la réalisation de ces plans, on se rend compte que sur les 19 communes, aucun plan communal de développement n'a été approuvé.

Les renseignements peuvent être obtenus auprès de l'administration compétente. Je crois même qu'en son temps, des questions préalables avaient été posées à ce sujet.

L'on constate que partout, ces plans sont très loin du stade ultime. Une série de communes n'en sont pas encore à la moitié de la procédure.

Pire encore, une commune n'a pour ainsi dire pas commencé!...

M. Denis Grimberghs. — Laquelle?

M. Michel Lemaire. — Monsieur Grimberghs, je vous en prie, ne sombrons pas ici dans le localisme. C'est un débat régional.

M. Denis Grimberghs. — Donnez-nous une petite idée.

M. Michel Lemaire. — Je n'entrerai pas dans ce jeu-là, monsieur Grimberghs.

Nous ne sommes pas à Woluwe-Saint-Lambert!

M. le Président. — Ne vous laissez pas influencer, monsieur Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Il importe donc de connaître le plan du Secrétaire d'Etat concernant une situation qui, convenons-en, est assez invraissemblable et pose un certain nombre de problèmes sur lesquels je compte revenir.

Nous sommes à quelques mois de l'échéance des élections communales. Il convient de rappeler que nous devrions en principe disposer d'un nouveau PRD, si je m'en réfère, monsieur André, à la déclaration gouvernementale. De plus, des nouveaux plans communaux de développement devraient également entrer en application à partir de 2001. Le Secrétaire d'Etat nous confirmera la chose.

On peut donc se poser une série de questions sur les conséquences de cette situation invraisemblable ainsi que sur ses causes. Inévitablement, certaines questions sont assez techniques et vous connaissez mon absence de spécialisation en matière juridique. Cependant il me paraît indispensable de vous demander, monsieur le Secrétaire d'Etat, ce qu'il en est du remboursement des subsides pour les communes qui n'ont rien entrepris. Il s'agit, semble-t-il, de plusieurs dizaines de millions. Selon mes informations, le coût global de l'opération à charge des communes mais aussi de la Région est estimé à environ 150 000 000. Il serait intéressant que vous corrigiez ce montant si nécessaire.

Autre question: les plans communaux de développement étant directement liés au PRD, que se passera-t-il au moment où le premier PRD aura vécu et que le deuxième verra le jour?

Toutes les procédures non abouties devront-elles être recommencées?

Que faire concernant les délais qui n'ont été respectés par personne? Les plans communaux de développement devraient être terminés fin 1996. Puis, une dérogation a permis un allongement du délai jusqu'à la fin de l'année 1997. Depuis lors, il n'y a pas eu de nouvelles indications. Personne n'a rempli son contrat. D'où ma question, monsieur le Secrétaire d'Etat: quel est encore le caractère de légalité des procédures en cours? Qu'en est-il pour ceux qui auront terminé leur travail avant les élections communales? Il semble, en effet, que certains élèves sont quand même moins mauvais que d'autres et qu'ils auront terminé leur travail avant l'échéance du 9 octobre 2000. En principe, ceux-là risquent de devoir recommencer toute la procédure, étant donné qu'on s'incrirait dans un nouveau plan communal de développement. Ils devraient d'ailleurs terminer pour fin 2002, puisque les effets du plan communal de développement précédent se termineront à ce moment.

Par ailleurs en ce qui concerne les communes qui n'ont pas respecté les instructions qui, par ailleurs, ne sont pas données, on peut se demander pourquoi elles seraient plus disciplinées demain qu'aujourd'hui. De plus, les quelques communes qui ont bien fait leur travail et qui devraient le recommencer seront mécontentes. Si elles ne le recommencent pas, elles n'auront plus les subsides prévus. Je rappelle que des subsides sont en effet prévus non seulement pour le financement de l'opération, mais également pour l'accompagnement des mesures qui en découlent.

On peut donc se demander ce qu'il en sera pour les communes qui ont terminé ou presque le travail d'une part, et pour les communes qui n'ont rien fait, d'autre part.

M. Grimberghs m'a fait penser à Woluwe-Saint-Lambert où ils sont encore dans les caves et ne savent pas que la guerre est finie! Fatalement, s'ils en sont toujours à attendre les Américains, ce n'est pas pour préparer un plan communal de développement!

On peut songer à un autre cas, monsieur le Secrétaire d'Etat, celui de la commune d'Uccle.

Imaginons qu'à l'échéance des prochaines élections, le plan communal n'ait pas encore été adopté. Or, et cela devrait intéresser Mme Fraiteur, imaginons coup de tonnerre dans les milieux politiques ucclois: une nouvelle liste dite «de la chasse à la bécasse» destinée à perturber les électeurs de M. de Lobkowicz, se profile à Uccle, formée de personnalités politiques PS, SP, PSC, CVP, ECOLO, AGALEV et des indépendants, toutes personnes qui n'ont pas participé à la réflexion sur le plan communal de développement. Supposons qu'elle remporte la majorité absolue, et qu'elle refuse les propositions de l'ancienne majorité concernant le plan communal de développement.

Que se passe-t-il dans un tel cas de figure?

Voilà toute une série de questions qui montrent le caractère invraisemblable de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Pour terminer, monsieur André, je voudrais connaître votre sentiment — je sais que vous y êtes préparé — sur les causes de cet état de choses. Est-ce dû à l'inaction des décideurs? Etes-vous face à une nouvelle génération de «roitelets» fainéants, présents dans les communes, qui sont tellement absorbés par un certain nombre de tâches — noces d'or, représentations, informations communales — qu'ils n'auraient pas le temps de s'occuper d'actes essentiels? Pourtant, — j'ai fait le compte des gens qui devraient soutenir le projet en question — en 1995, il y avait dans notre Assemblée quelque 25 bourgemestres et échevins qui ont été ministres et sont — ou ont été — des alliés de la majorité que vous êtes censé représenter, monsieur le ministre. Ou alors, observerait-on une certaine lassitude qui, indépendamment des réflexions que l'on pourrait formuler à propos des bureaux d'éudes — je présume que vous en parlerez, monsieur le ministre — se serait emparée de tous ceux qui en ont plus qu'assez des errements consécutifs aux directives qui ont été données sur le PRAS, lequel a connu l'échec que l'on sait et en connaîtra peut-être un autre, mais suscite énormément de contestations, notamment quant au surcroît de travail qu'il occasionne? Pourriez-vous nous donner votre sentiment, monsieur le ministre, sur les innombrables commentaires désobligeants de la part d'édiles qui furent et restent vos partenaires? Y a-t-il un problème qui relève de la cohérence d'un projet politique? On pouvait être ou ne pas être d'accord sur le projet tel que présenté, mais il ne semblait pas y avoir de critiques fondamentales sur le plan de la cohérence. Pour ma part, je n'ai pas eu le sentiment d'une conviction prédominante selon laquelle les plans communaux de développement étaient irréalisables, même si d'aucuns y étaient opposés.

Les dispositions étaient-elles à ce point irréalistes par rapport à la législation sur l'urbanisme?...

M. le Président. — Monsieur Lemaire, permettez-moi de vous interrompre. Le service des pompiers m'informe qu'une grue située à proximité de l'hémicycle menace de tomber. Nous devons donc évacuer immédiatement les lieux.

La séance est suspendue.

De vergadering is geschorst.

— La séance plénière est suspendue à 15 h 50.

De plenaire vergadering wordt om 15.50 uur geschorst.

Elle est reprise à 16 h 15.

Ze wordt om 16.15 uur hervat.

M. le Président. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

La parole est à M. Lemaire pour poursuivre son intervention.

M. Michel Lemaire. — J'en arrive à ma conclusion.

Indépendamment des conséquences de cette situation, monsieur le ministre, je vous ai aussi interrogé pour connaître votre sentiment sur ses causes. S'agit-il de l'inaction des pouvoirs locaux? Du caractère non cohérent des projets qui avaient fait l'objet d'une série de législations importantes? De l'aspect peu réaliste de l'exécution de ces législations? Ou bien la situation invraisemblable dans laquelle nous nous trouvons n'est-elle pas due à l'absence d'un certain courage politique?

Voilà en résumé les questions que nous nous posons car nous sommes de ceux qui ont eu l'occasion de faire partie de cette Assemblée, depuis la création de la Région bruxelloise, et nous aimerions bien que de temps en temps, les législations que nous avons aidé à mettre sur pied, restent respectables et respectées. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, j'interviens dans ce débat sur les plans communaux de développement avec beaucoup de plaisir. En effet, c'est un sujet que je connais bien, puisque j'ai eu la chance — avec une autre casquette — d'amener la commune dans laquelle j'exerce des responsabilités à concrétiser son plan communal de développement. Il s'agissait d'ailleurs du premier plan communal de développement mis en chantier en Région bruxelloise. Schaerbeek a donc ouvert la voie à d'autres communes puisque le cahier des charges permettant de désigner l'auteur de projet a été repris par d'autres communes et que le canevas de notre PCD, élaboré par notre bureau d'études, a également servi de modèle et a été coulé dans l'arrêté régional relatif à la nomenclature des chapitres des projets de PCD.

M. Lemaire a tenté tout à l'heure de distribuer des bons et des mauvais points à certaines communes, selon qu'elles initiaient ou non leur PCD. Pour ma part, je considère que le PCD est un excellent instrument de clarification des enjeux et des débats sur le plan local. Il est important de préserver cette occasion unique de mener un débat clair et serein au niveau communal sur les grandes problématiques locales.

Je voudrais rappeler aussi que les plans communaux de développement — les premiers en tout cas — sont une occasion de procéder à une analyse sérieuse et chiffrée des problèmes dont tout le monde parle, mais dont on ne connaît que rarement la réalité concrète. On parle de pauvreté, de chômage, d'immeubles à l'abandon ... mais on procède rarement, au niveau communal, à une analyse concrète de ces problèmes basée sur toutes les statistiques disponibles afin de mesurer objectivement l'ampleur des problèmes sans tomber immédiatement dans un débat passionnel, où on se jette à la tête des anathèmes, des fausses réalités, où on biaise le débat par défaut de clarification des enjeux!

Je pense également que réaliser un plan communal de développement actuellement représente un parcours du combattant. En effet, le plan communal de développement doit s'inscrire dans le plan régional de développement et ne peut pas être en contradiction — en tout cas en matière d'aménagement du territoire, en matière réglementaire — avec les plans supérieurs, et en particulier le PRAS.

Je rappelle quelques dates: en avril 1995, le Gouvernement adopte son plan régional de développement. Il fallait bien attendre qu'il l'adopte pour que les communes puissent à leur tour décliner sur leur territoire les grandes options que la Région avait fixées dans son plan régional. Ce premier plan régional de développement contenait d'ailleurs un volet réglementaire important, une sorte de PRAS. Il fallait donc bien que les communes si elles concevaient un volet réglementaire dans leur plan communal de développement, respectent les dispositions du PRD qui comprenait des notions de PRAS. Ce n'est donc que fin 1995 que les communes ont pu se lancer. Schaerbeek a commencé son programme en septembre 1995: cahier de charges, passage au conseil communal, désignation d'un bureau d'études et travail en 1996, 1997. Mais dès septembre 1998 et même déjà avant, le Gouvernement annonçait son intention de modifier les dispositions réglementaires en matière d'affectation du sol puisqu'il travaillait au PRAS. Le Gouvernement avait annoncé que l'enquête publique sur le PRAS commencerait en septembre 1998. Il s'agissait de la première enquête sur le premier projet de PRAS. Cela a évidemment freiné la capacité des communes à réaliser leur propre PCD. En particulier, la commune que je connais bien, avait déjà obtenu un accord conditionnel du Gouvernement sur son projet de PCD, avec une mention très claire stipulant que la commune devait absolument respecter les dispositions réglementaires du futur PRAS, qui n'existait pas encore. Nous ne pouvions donc même pas encore commencer à réaliser notre PCD définitif, il fallait d'abord attendre que le PRAS sorte. La Région nous ordonnait même de respecter le futur plan « Iris », le futur plan « déchets » etc., documents qui n'étaient pas encore connus des communes. Or, nous devions déjà les intégrer si nous voulions continuer à réaliser notre PCD. Cela a donc freiné le PCD. Je dois dire que depuis septembre 1998, nous sommes toujours en phase de modification de la réglementation en matière d'aménagement du territoire, puisque le PRAS n'est toujours pas adopté. Toute commune qui poursuivrait son travail aujourd'hui risquerait donc de se trouver, au moment où le document passe au conseil communal, avant toutes les enquêtes publiques et toutes les soumissions devant les instances consultatives, etc., confrontée en fin de procédure à un nouveau PRAS qui aurait été pris entre-temps par le Gouvernement régional. Elle se verrait ainsi refuser son PCD puisqu'entre-temps la Région a modifié les dispositions réglementaires en matière d'affectation du sol. Voilà l'extrême difficulté dans laquelle se trouvent les communes qui ont tenté de réaliser leur PCD. C'est une opération qui prend beaucoup de temps et qui nécessite qu'au niveau régional, on arrête pendant un certain temps de modifier les dispositions réglementaires.

Le deuxième élément que je voudrais évoquer et que j'ai également vécu au niveau local, c'est ce que j'appelerai de façon un peu provocante la schizophrénie régionale. Il y a, dans la manière dont la Région entretient des relations avec chaque commune, une certaine forme de schizophrénie. Dans un plan communal de développement, la Région impose évidemment à la commune d'aborder tous les problèmes de développement, pas seulement l'affectation du sol et l'aménagement du territoire, mais aussi la mobilité, les travaux publics, la police et la sécurité, l'action sociale, l'action culturelle, le logement, la rénovation des quartiers etc. La Région impose à la commune d'élaborer un plan coordonné, concerté dans toutes les matières qui sont les siennes. On sait qu'en plus, les compétences communales sont bien plus larges que les matières de compétence régionale. La forme de contrôle que la Région peut exercer sur le plan communal de développement peut poser problème

puisque ce contrôle risque de viser des matières qui ne sont pas de la compétence régionale: en matière de police, en matière de mobilité, par exemple. Certains éléments sont de compétence régionale mais d'autres sont de compétence fédérale.

Ma commune — Schaerbeek — a fait des propositions en matière d'aménagement du territoire. Il est donc logique que quand le Gouvernement donne son avis sur le PCD de cette commune, il réagisse selon les options qu'il a prises lui-même au niveau régional.

Autre point. Dans le PCD de Schaerbeek, nous avions constaté que de nombreuses entreprises de la Région bruxelloise travaillant dans le secteur des télécommunications et des médias étaient concentrées autour de la place Meiser parce qu'à cet endroit se trouvent la RTBF, la VRT, Canal plus, VTM un peu plus loin, en Flandre sur le même axe routier, de même qu'une concentration d'importantes entreprises de télécommunications, ce qui renforce leur présence dans le quartier. Le PCD de Schaerbeek stipule que c'est un enjeu fondamental au niveau communal mais aussi au niveau régional. Nous voudrions donc que cette spécificité soit reconnue au niveau de la Région et que tous ses efforts en matière économique soient concentrés dans cette zone pour renforcer la dynamique à l'œuvre sur le plan local.

Donc, la commune de Schaerbeek espère que la Région, lorsqu'elle adopte son PCD, reconnaisse cette situation et en tire les conséquences pour sa propre politique économique. Croyez-vous que le ministre ou l'administration qui avait l'économie dans ses compétences a lu les pages du PCD de Schaerbeek qui traitent de ce problème? Nullement. Dans son arrêté d'approbation, le Gouvernement ne soulève pas de remarques à ce sujet mais il ne fait non plus aucun relais vers les administrations compétentes. La commune est donc en droit de se demander à quoi cela servait de faire des propositions raisonnables, sérieuses et positives par rapport au développement de la commune et de la Région, si celles-ci n'ont pas eu d'écho au niveau régional à ce sujet.

En matière de transport, la commune propose de réaménager certaines voies de transport en commun et de réadapter peut-être le réseau de la STIB — certaines circonstances locales pouvant amener à voir les choses autrement — ou de faire des suggestions en matière de chemin de fer; cela n'est pas de la compétence immédiate de la Région, mais on sait que cette dernière a une meilleure capacité de négociation avec la SNCB que les communes.

Dans son avis, la Région n'évoque pas la question et demande simplement si la commune s'est concertée avec la STIB. Mais la STIB est de compétence régionale que je sache! Les compétences qu'a la STIB en matière de choix de ses réseaux et de ses lignes de transport résultent d'une concession que le Gouvernement régional lui donne. La commune est donc en droit de s'adresser à la Région puisque c'est elle qui gère la compétence des transports en commun au niveau régional, en lui demandant de répondre et d'organiser le relais vers la STIB à ce sujer. De même, quand la commune pose des questions sur les espaces de développement économiques, gérés par la SDRB, ce n'est pas à elle à s'adresser à la SDRB. La commune renvoie son plan au niveau régional et la Région doit elle-même le renvoyer à toutes ces instances, à la SDRB, au port, à la STIB; on pourrait les citer toutes. C'est le rôle de la Région, lorsqu'elle examine de manière critique un PCD communal, de jouer ce rôle de coordination.

Il en va de même pour le financement des politiques et pour toute une série de sujets. La commune faisait des remarques sur l'exercice de la tutelle et le financement des politiques; la Région ne remet pas d'avis à ce sujet et ne donne donc pas l'impression d'être, à l'égard de la commune, un interlocuteur adulte puisqu'elle lui demande de faire un programme complet, alors qu'elle-même ne donne qu'une réponse incomplète.

L'analyse et l'approbation des plans communaux de développement doivent être l'affaire de tout le Gouvernement, de toute l'administration centrale mais aussi des administrations qui exercent des compétences régionales sur des matières plus autonomes comme celles que je viens de citer: SDRB, STIB, port, etc. Il ne faut pas que ce soit la seule tâche de l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement.

L'élaboration des plans communaux de développement doit être l'occasion d'un dialogue complet entre les communes et la Région. Si la Région refuse aux communes des débats sur des enjeux qui sont, au niveau communal, essentiels à leur développement, il est naturel qu'un certain nombre de communes renâclent à s'engager dans l'exercice fastidieux de l'élaboration d'un PCD; cet exercice s'apparente alors simplement au devoir que doit faire le mauvais élève qui sera évidemment corrigé par le maître d'école, à savoir la Région qui ne regardera sans doute pas tous les apports que la commune peut faire.

Je plaide ici clairement pour un dialogue plus adulte, plus mûr entre les communes et les Régions qui porte sur l'ensemble des compétences et j'invite l'ensemble du Gouvernement à se pencher sur l'ensemble des propositions qui sont faites au niveau local. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Debry.

M. Philippe Debry. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais tout d'abord rappeler la position, différente de celle de M. Lemaire, défendue en 1991 par ECOLO en ce qui concerne le PCD. A l'époque, nous n'étions pas très favorables au PCD, notamment à l'égard de son volet réglementaire. Il ne s'agissait pas d'une attitude doctrinaire. Nous nous basions simplement sur le constat des difficultés éprouvées par les communes en matière de gestion de certains permis de bâtir ou de PPAS. Dès lors, nous pensions que les communes n'étaient pas capables d'élaborer des plans aussi compliqués que les PCD. Nos inquiétudes se sont vérifiées dans les faits puisque, 5 ans après le début de la législature, alors que l'ordonnance date de 1991, nous nous situons à peine à mi-chemin pour 13 communes sur 19, et qu'une commune, dont je tairai le nom, n'a encore rien fait.

Dans certaines communes, nous observons un manque de volonté politique. L'intervention de l'échevin schaerbeekois qui m'a précédé à la tribune montre que la volonté politique est parfois présente mais que, globalement, l'intérêt pour ce genre d'outil est relativement faible à l'échelon communal, sans parler d'un manque de moyens. Les départements «urbanisme» des communes sont souvent insuffisamment armés pour gérer les matières qui leur incombent, les PCD en particulier. Je dois bien admettre aussi que la Région a sa part de responsabilité en raison des retards pris pour élaborer un certain nombre d'arrêtés ou de circulaires permettant aux communes d'aller de l'avant. Les responsabilités sont donc partagées.

Quoiqu'il en soit, l'inventaire des dossiers de base des PCD qui sont sortis jusqu'à présent m'amène à éprouver une relative déception, principalement quant au manque d'approche globale. Les PCD ont souvent été portés par un seul échevin et sont trop fréquemment l'addition de chapitres résultant d'une vue sectorielle. La collégialité a fait défaut au sein des collèges communaux pour porter de réels projets. Cela dit, il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Les PCD constituent des outils potentiellement fort intéressants; certains PCD le sont d'ailleurs effectivement.

En vérité, les situations sont très différentes d'une commune à l'autre. Bref, ce n'est pas parce que nous étions réticents, voire

opposés en 1991, que nous pensons aujourd'hui qu'il faudrait s'arrêter. Au contraire, nous sommes d'avis qu'il faut poursuivre et mener le processus à bien.

Quelle suite donner précisément à la procédure et, surtout, au processus, monsieur le secrétaire d'Etat? Convient-il d'approuver certains PCD — je dis bien PCD et non dossiers de base — avant les prochaines élections communales? ECOLO estime qu'il ne faut pas agir de cette manière et ce pour plusieurs raisons. La première, évoquée par M. Lemaire, est qu'il ne faut pas interférer avec la campagne électorale. Nous imaginons mal une enquête publique sur un dossier de type PCD en pleine campagne électorale.

Deuxième raison. Je pense aussi qu'il faut éviter des contradictions qui risquent d'être trop fortes avec le PRAS définitif qui ne sera approuvé que quelques semaines avant les élections communales puisque l'on nous annonce son adoption pour septembre, et avec le futur PRD qui devrait voir le jour dans les prochains mois.

Troisième raison. Il faut éviter de recommencer l'intégralité de la procédure PCD après les prochaines élections communales. La population a subi un très grand nombre d'enquêtes publiques ces derniers temps. Nous n'avons rien contre elles, mais il faut constater que les nombreux plans régionaux et communaux ont provoqué une saturation d'enquêtes publiques. Recommencer juste après les élections le cas échéant, si la majorité change et souhaite revoir les PCD qui auraient été approuvés juste avant les élections, serait contre-productif.

Enfin, dans la mesure où les PCD, à l'instar des PRD, doivent être considérés comme un document qui spatialise un programme de législature, approuver un tel document qui est une réécriture d'un accord de majorité à la veille d'élections, serait totalement absurde.

Il serait donc intéressant d'obtenir de M. le secrétaire d'Etat une position politique disant: «la Région ne souhaite pas approuver de PCD avant les élections communales» et d'envoyer un tel message aux communes.

Pour l'avenir, c'est-à-dire, après 2001 — donc il n'y a pas le feu — il serait intéressant d'envisager une modification de système.

Un certain nombre de questions méritent d'être posées.

Première question: faut-il maintenir le volet réglementaire des PCD? Nous avons voté et soutenu, il y a peu, une ordonnance supprimant le volet réglementaire des PRD. Comme je l'ai dit, nous avions défendu en 1991 la suppression du volet réglementaire du PCD. Le tout, c'est de voir à quel moment nous le faisons.

Dans la mesure où les procédures sont engagées aujourd'hui, où certaines communes se sont lancées dans des volets réglementaires des PCD, il serait inopportun de changer les règles du jeu en cours de route. Je pense qu'il faudrait plutôt l'envisager pour les futurs PCD, après 2001.

Deuxième question qui mérite d'être posée: face au constat que, pour toute une série de raisons, les communes sont incapables d'approuver dans des délais raisonnables, et en tout cas dans les délais légaux de deux ans, les PCD, ne faudrait-il pas repenser la procédure afin de permettre aux communes d'approuver ces PCD dans le futur, dans un délai raisonnable? Ne changeons pas les règles aujourd'hui en cours de route; laissons les procédures actuellement en cours se terminer avec les mêmes règles de jeu, mais réfléchissons-y dès maintenant pour le futur. Là je fais une suggestion: celle d'initier un débat pour ce futur dans la commission de notre Parlement qui peut être un lieu de discussion, pour envisager de concert avec vous, une éventuelle révision de l'ordonnance.

Pour conclure, les PCD, malgré les réserves que j'ai faites en début d'exposé, sont un outil intéressant en tant qu'obligation pour la commune d'avoir un programme de législature, surtout de la rendre public et de permettre à la population d'en prendre connaissance. Il ne faut pas finaliser les PCD actuellement en cours d'élaboration avant les élections: ne changeons pas les règles en cours de route, mais lançons le débat et si possible de façon démocratique au sein de notre Conseil pour le futur. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

M. le Président. — La parole est à M. Demannez.

M. Jean Demannez. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites.

Point n'est besoin de rappeler — M. Lemaire, notamment, l'ayant déjà fait —, les dispositions de l'ordonnance relative à l'élaboration des plans communaux de développement.

Par contre, il y a lieu de s'inquiéter du retard considérable qu'accuse la finalisation des PCD dans les communes bruxelloises.

En effet, 14 communes ont dépassé le premier stade de la procédure, leur dossier de base ayant été approuvé par le Gouvernement régional. Leur projet est donc en cours d'élaboration. Il s'agit d'Auderghem, Berchem-Ste-Agathe, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Koekelberg, Molenbeek, St-Gilles, Schaerbeek, Uccle.

Dans les communes d'Anderlecht et de Woluwe-Saint-Pierre, le dossier de base a été approuvé par le Conseil communal et soumis à enquête publique, mais l'administration leur aurait demandé d'attendre l'adoption du PRAS avant d'introduire le dossier aurpès des autorités régionales.

A Watermael-Boitsfort, le dossier de base a été approuvé par le conseil communal et soumis à enquête publique; il devrait être soumis sous peu à la CRD et à la commission de concertation. L'administration risque toutefois de leur demander d'attendre également.

A St-Josse, le dossier de base aurait été approuvé officieusement par le Gouvernement, mais celui-ci tarderait à rendre son approbation définitive.

Comme l'a fait M. Clerfayt, je pourrais témoigner que ce travail a été considérable pour les communes — et surtout pour les petites communes — en matière de démarches et de recherches. Il est donc particulièrement démotivant pour les édiles et les fonctionnaires de voir leur travail traité de telle manière.

On peut donc constater que ce retard considérable est aggravé par les non-décisions de l'administration à moins qu'elles répondent à un changement de position du Gouvernement par rapport au prescrit de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme.

Il faut savoir que cette lenteur produit des effets pervers puisque des situations de fait ont évolué et que, si les contenus n'ont pas changé, de nouvelles options ont pu entretemps s'écarter de celles arrêtées dans le dossier de base. Il s'ensuivra qu'au moment de leur application, certains PCD seront déjà dépassés.

Vous nous direz, monsieur le ministre, que ce n'est pas très grave puisque, pour ce qui concerne le PRD, l'article 23 nouveau de l'OOPU précise en effet que le «projet de plan et le plan sont indicatifs dans toutes leurs dispositions.»

Il pourrait dès lors ne plus être qu'un «simple plan de stratégie politique». Par analogie, les PCD pouraient suivre la même voie. Mais voilà, l'article 46 de l'ordonnance leur conserve une

valeur réglementaire dans ses dispositions relatives à l'affectation du sol, pour autant que ces dispositions fassent mention de cette valeur. Cela leur permet de modifier les PPAS et de déroger au PRAS moyennant certaines conditions.

De plus, certaines communes ont déjà adopté et obtenu l'approbation du Gouvernement d'un dossier de base contenant un volet réglementaire. Je conçois que ce volet n'est pas toujours important. Que deviendront alors ces PCD ?

Il parait difficile que les plans définitifs ne contiennent plus de volets réglementaires sans qu'il y ait modification de l'ordonnance. Je rejoins là M. Debry : la commission *ad hoc* de notre Conseil n'est-elle pas la mieux placée pour débattre de ce problème et du devenir de ces dispositions ?

Le groupe socialiste s'inquiète de cette évolution et s'interroge sur les lenteurs que connaissent les procédures d'adoption des dossiers de base.

Nul doute que vous balayerez ces inquiétudes par une réponse circonstanciée, ce dont je vous remercie. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

M. le Président. — La parole est à M. Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, en complément à l'intervention de mon collègue Michel Lemaire, j'aimerais simplement réitérer notre intérêt pour l'outil de gestion et de démocratie que peut constituer un PCD et qu'il a réellement constitué dans certaines communes. On peut regretter en passant que toutes les communes n'aient pas entamé la démarche et aient ainsi privé leurs citoyens d'une réflexion en profondeur sur l'avenir de leur communauté locale.

Monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs les ministres, il serait dommageable de ne pas prendre en considération tout travail effectué. J'exprime cette crainte, parce que l'anecdote veut que le plan communal de développement, en tout cas le dossier de base de celui de la commune de Berchem Sainte Agathe, ait été approuvé à la même séance de Gouvernement que la version I du PRAS, alors que des contradictions flagrantes figuraient dans les textes. Ce qui signifie que celles-ci n'avaient pas été prises en compte dans la réflexion. Craintes également parce qu'au-delà des subsides régionaux, il y a non seulement une part d'investissement financier communal mais encore un investissement humain.

Dans certaines communes, l'élaboration de ces PCD a suscité un travail de réflexion au sein même de l'administration et créé un certain engouement, un travail de fond, sans parler de l'intérêt et de la collaboration rencontrés parmi la population et des forces vives économiques, culturelles et associatives à travers des comités d'accompagnement, dont certains ont extrêmement bien travaillé.

Les PCD comprenaient, par ailleurs, un volet financier, qui aurait constitué la base d'un excellent dialogue avec les communes sur le plan budgétaire.

Au nom de mon groupe, je plaiderai pour qu'un état des lieux complet de cette démarche PCD soit fait, pour un respect du travail effectué par ceux qui se sont engagés dans la démarche surtout pour un respect de la démarche démocratique, pour une prise en compte dans le PRAS et dans l'élaboration du PRD II de ce travail de réflexion mené par les communes. Ensuite, dans l'opération qui suivra, qu'il s'agisse de celle-ci ou de la prochaine opération PCD au niveau des communes, je souhaiterais un suivi plus étoffé dans le chef de la Région afin que la démarche ne soit pas vouée à l'échec pour certaines communes. *(Applaudissements sur les bancs du PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. André, secrétaire d'Etat.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, monsieur Lemaire, dans votre interpellation, vous dénoncez le retard que les communes accumulent dans l'élaboration de leur PCD « Une législature communale n'aura pas suffit à la quasi totalité des communes pour adapter ou adopter le moindre PCD. » C'est un fait, j'en ai personnellement fait le constat. Aucun projet de PCD n'est arrivé à terme à ce jour. De plus, le dossier de base de six communes n'est toujours pas déposé au Gouvernement pour approbation : il s'agit de Anderlecht, Forest, Molenbeek-St-Jean, Watermael-Boitsfort, Woluwe-St-Lambert et Woluwe-St-Pierre.

N'étant pas le maître de l'ouvrage de ces plans, il m'est bien sûr difficile d'appréhender les raisons précises pour lesquelles telle ou telle commune avance plus vite qu'une autre.

Il peut arriver que certaines communes prennent du retard parce qu'elles omettent simplement d'introduire leur dossier au Gouvernement, ce qui leur est alors rappelé. En ce qui concerne d'autres communes, il y a semble-t-il une volonté politique de ne pas approuver le dossier soumis.

J'ai encore, bien entendu, la faculté d'inviter le Gouvernement à imposer un délai. Mais, si l'ordonnance me donne l'opportunité d'imposer un délai, elle n'y attache aucune sanction. D'ailleurs, quelle sanction aurait-elle pu prévoir si ce n'est la sanction financière. Vous admettrez, monsieur Lemaire, qu'il n'est guère imaginable que le Gouvernement se substitue à une commune en la matière. A cet égard, la sanction me semble devoir être avant tout politique au niveau du conseil communal.

Vous mettez en exergue la lenteur des communes et leur manque de bonne volonté. C'est votre analyse. Pour ma part, lorsque je vois que sur les 19 communes, aucune n'a été capable non seulement d'adopter un PCD définitif sur une législature mais encore de le mettre en application, je pense qu'il appartient surtout à la Région de se poser des questions sur le monstre adminitratif qu'elle a mis en place.

J'insiste en effet sur la mise en application de ces plans, car si le but est de réaliser un PCD de législature pour ne le voir entrer en vigueur qu'en fin de celle-ci, je n'en perçois nullement l'intérêt.

Un PCD, à l'instar d'un PRD, est un projet politique. C'est la définition par une équipe de ses priorités et de son plan d'action. L'état de la situation m'a naturellement amené à un certain nombre de réflexions sur la lourdeur de la procédure prévue dans l'ordonnance pour l'élaboration de ces plans et soulève la pertinence d'une procédure d'adoption beaucoup plus courte.

Les articles 38 à 44 de l'ordonnance montrent qu'il faut au minimum deux ans pour l'élaboration complète d'un PCD alors qu'une législature communale ne dure que six ans. Et je ne parle ici que des seuls délais administratifs, sans tenir compte des multiples délais nécessaires au choix du mode de sélection de l'auteur de projet ou au choix de l'auteur de projet chargé de l'étude, aux procédures d'appel d'offre et d'établissement des contrats de mission ainsi qu'aux délais nécessaires à la constitution proprement dite par les bureaux d'études des dossiers de base et des projets définitifs.

La lourdeur en termes de délais est certainement un des éléments qui empêche un aboutissement de la procédure. Cela explique en partie pourquoi, à ce jour, aucun PCD n'a encore été adopté définitivement, alors que leur existence légale est consa-

crée depuis l'origine de l'ordonnance organique de planification de l'urbanisme.

Pour rappel, tenant compte du bref délai qui restait aux communes pour respecter la date limite résultant de l'application de l'article 35 précité, et de la longueur de la procédure d'élaboration de ces plans, le législateur régional a allongé d'une année le délai initialement prévu pour l'adoption des premiers PCD. Un article 204*bis* a été inséré, à cette fin, par l'ordonnance du 4 avril 1996. Cette prolongation n'a évidemment pas suffi.

Par ailleurs, la rigidité du système est certainement un autre élément susceptible de freiner certaines communes dans l'élaboration de leur PCD. M. Clerfayt y a fait référence. En effet, la hiérarchie entre les plans de développement pose d'autres problèmes. Les PCD ne peuvent contrarier les objectifs de développement au niveau régional, raison pour laquelle le Gouvernement régional doit les approuver préalablement. Or le rythme d'adoption du PRD et des PCD est sensiblement différent sans parler du PRAS. Lorsqu'un nouveau PRD est adopté, il indique les modifications à apporter aux PCD pour se conformer aux options du PRD. Les PCD doivent alors être modifiés par les communes.

J'en profite pour vous dire, monsieur Debry, que quelque soit le PRAS définitif qui sera approuvé, il abrogera implicitement tout règlement, qu'il s'agisse d'un PPAS ou d'un PCD réglementaire qui lui serait contraire. C'est pour cela que j'engage à la prudence sur ces volets réglementaire. J'y reviendrai *in fine*.

Comme nous en sommes à l'élaboration des premiers PCD, ce qui me semble particulièrement important, c'est de tirer le bilan de cette première législature communale sous l'empire de l'ordonnance de planification de l'urbanisme. Il importe surtout, à l'heure actuelle, de bien déterminer ce qu'il y a lieu d'attendre de ces PCD pour en faire de réels outils de gestion dynamique des communes. Il convient d'octroyer aux communes des moyens raisonnables pour les développer dans de bonnes conditions et rapidement, tout en évitant de remettre éternellement en cause les plans d'affectation du sol adoptés au niveau communal — les PPAS.

Le citoyen n'en finirait plus de passer d'une enquête publique à la suivante, ce qui aurait pour effet un total désintérêt pour la chose publique.

En outre, force est de constater que l'ordonnance présente, dans sa conception actuelle, des faiblesses qu'il y a lieu de corriger. Sa philosophie générale ne doit pas être mise en cause pour autant.

De nombreuses pistes de réflexion sont actuellement à l'étude pour alléger et simplifier considérablement la procédure d'élaboration des PCD, mais également du PRD, et raccourcir le délai global en vigueur.

Compte tenu de la complexité et de la rigidité actuelle de l'ordonnance, des consultations juridiques sont actuellement en cours. Je m'y emploie. Cette réflexion s'inscrit toutefois dans le cadre plus général de la hiérarchie des plans d'aménagement en Région de Bruxelles-Capitale, dont vous comprendrez que je réserve la primeur au Gouvernement.

Monsieur Lemaire, je suis d'avis qu'une loi, voire une ordonnance, aussi louable soit-elle, doit être modifiée lorsqu'elle est inapplicable. Il faut conserver l'esprit de la législation. Je pense, monsieur Clerfayt, que la réalisation de PCD au plan communal, comme d'ailleurs du PRD au niveau régional, est une avancée dans la clarification du débat politique et force à la cohérence des actions des différents Exécutifs. Mais de tels plans stratégiques donnant les lignes d'action des collèges des bourgmestre et échevins durant la mandature — il en va de même s'agissant du PRD pour le Gouvernement durant la législature —, n'ont de sens que s'ils sont élaborés et approuvés dans l'année qui suit l'installation d'un nouveau Collège ou d'un nouveau Gouvernement.

Ce dossier, monsieur Lemaire, est donc d'actualité et je vous remercie d'avoir posé cette question qui va bien au-delà de Woluwe-Saint-Lambert. Plutôt que de parler de sanctions à l'égard de quelque commune que se soit, veillons à rendre plus cohérente et plus praticable la hiérarchie des plans dans notre région. Je ferai, monsieur Lemaire, monsieur Clerfayt, monsieur Debry, des propositions au Gouvernement en ce sens dans les prochaines semaines.

A la question plus ponctuelle de M. Debry qui me demandait s'il fallait approuver les PCD à la veille des élections communales, je lui dirai qu'à mon avis, le problème ne se posera pas. D'après mes informations, aucun d'entre eux ne sera en effet en mesure d'être approuvé avant la fin de la législature.

M. Michel Lemaire. — S'il le faut, on s'arrangera pour qu'aucun PCD ne soit en mesure d'être approuvé !

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — De toute façon, d'après mes informations, aucun PCD ne sera en mesure d'être approuvé. En tout cas, sachez que si je donne aujourd'hui une instruction claire et nette, la commission régionale de développement a pour mission première de donner un avis sur le PRAS, mais je peux lui dire de faire tout autre chose dans les deux mois qui suivent. Que cela soit bien clair.

Par ailleurs, monsieur Debry, je maintiens le fait que je ne suis pas d'avis de permettre au PCD, pas plus d'ailleurs qu'au PRD, de comporter un volet réglementaire. Dans les propositions que je ferai, je m'emploierai à clarifier le jeu de la hiérarchie des plans. Sinon, nous rentrerons dans une « soupe » réglementaire au niveau régional telle que même les juristes les plus intelligents finiront par ne plus s'y retrouver.

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, je remercie le secrétaire d'Etat de sa réponse. Cependant, il n'a pas répondu à toutes les questions que j'avais posées.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre !

M. Michel Lemaire. — Monsieur André, ne faites pas ce genre de réflexion. Il est incroyable de dire cela dans l'Etat dans lequel nous sommes et par rapport à des éléments essentiels qui ont fondé l'exercice même de ce Parlement et des Gouvernements différents.

Je ne sais pas si je suis sourd, mais il est clair que je ne sais pas ce que je vais aller dire à mes concitoyens ...

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — A Woluwe-Saint-Lambert !

M. Michel Lemaire. — Vous voulez venir habiter à Woluwe-Saint-Lambert vous aussi ?

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Pas du tout ! Je reste où je suis.

M. Michel Lemaire. — Après avoir entendu les réflexions que vous avez faites, et la série de remarques fort pertinentes exposées par M. Demannez et M. Clerfayt, je constate qu'il n'y a pas moyen d'obtenir une réponse aux questions claires que j'avais posées et qui taraudent incontestablement les gens !

Je ne parle pas des majorités communales qui sont presque toutes représentées ici. J'en arriverais presque à croire que vous êtes tous d'accord de ne rien faire. Mais au sein des administrations communales, ils sont nombreux à avoir cru à la qualité du travail qu'ils devaient faire. M. Riguelle en a parlé lorsqu'il disait que les gens étaient passionnés par ce qu'ils avaient à faire. Et même s'ils ne l'étaient pas, ils étaient obligé de le faire.

Et vous nous répondez : « Ne vous en faites pas, aucun PCD ne sera approuvé avant les élections communales » ! Et alors ? Qui est le dernier acteur dans cette histoire ? C'est vous ! C'est vous qui devez faire accepter les plans communaux de développement.

Donc, si je comprend bien, qu'arrivera-t-il aux rarissimes communes qui, dans des conditions extrêmement chaotiques, auront essayé de faire leur travail ? Vous allez les empêcher de le terminer. Par contre, pour celles qui n'on rien fait, rien n'est prévu.

Puisque vous insistez pour parler de Woluwe-Saint-Lambert, je reviens sur cet exemple. Sur les onze opérations du processus d'élaboration du plan communal de développement, ils en sont à la première.

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je voudrais vous interrompre un instant, monsieur Lemaire.

Je n'ai pas dit qu'aucun plan communal de développement ne sera approuvé. Je vous ai dit que selon mes informations, aucun plan communal de développement ne sera en état d'être approuvé avant les élections communales. Cela veut clairement dire que les enquêtes publiques et les concertations ne seront pas terminées et que le Gouvernement n'en aura pas été saisi.

C'est la seule chose que je vous ai dite.

Il n'y a aucune volonté politique du Gouvernement de dire qu'il approuvera ou n'approuvera pas tel ou tel PCD.

Je pense simplement que votre question n'a aucune portée pratique, pas plus que celle de M. Debry. Je crois savoir qu'aucune commune ne sera en mesure de voir son PCD approuvé avant les élections communales.

M. Michel Lemaire. — Cela n'est pas une réponse, monsieur le secrétaire d'Etat !

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Je ne peux pas préjuger du contenu des PCD et de leur conformité aux plans régionaux.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne contesterez pas le sérieux de notre interpellation et le travail fourni pour obtenir les renseignements auprès des différentes administrations.

Je vous précise également que je ne suis pas sourd à ce que vous dites. Mais j'ai la conviction qu'il se produit de temps à autre un microclimat dans certaines communes et que certains ont la volonté d'être prêtes pour les élections communales. Mais le hic, c'est que la dernière disposition vous revient dans ce domaine.

Je vous repose donc la question : qu'en est-il pour les communes qui auraient terminé ? Et celles qui n'auront rien fait, devront-elles rembourser les subsides pour avoir traité leurs obligations « par-dessus la jambe » ?

Enfin, puisque les problèmes s'accumulent depuis plusieurs années, ainsi que l'essentiel des interventions le démontrent, pourquoi ne pas avoir proposé une modification de la législation il y a un an ou deux ? Pourquoi ne pas avoir suscité de débat ? La plupart d'entre vous sont aussi municipalistes. Il doit bien y avoir dans cette assemblée cinq ou six échevins de l'Urbanisme.

Comment se fait-il qu'on en arrive à la constatation que des travaux extraordinairement importants qui devaient être effectués ne l'ont pas été ?

A ce jour, quelle réponse peut-on apporter à cette question ? Vous avez parlé d'un monstre administratif mis en place. Bravo pour vous, pour les vôtres, pour votre majorité. Bravo pour la branche alimentaire de la Fédération qui est aux affaires depuis 1989 et qui a porté ce dossier.

Je fais partie des défenseurs des outils qui ont été mis en place. Il est donc normal que dans un souci de cohérence, je m'interroge sur le suivi des décisions prises, surtout au regard de la catastrophe que nous constatons.

M. Denis Grimberghs. — Que le nouveau Gouvernement change l'ordonnance, alors !

M. Michel Lemaire. — Monsieur Grimberghs, cela fait dix minutes que j'essaye de convaincre le secrétaire d'Etat que nous ne sommes pas sourds et que l'on voudrait bien qu'il ne soit pas plus sourd que ce qu'il croit que nous sommes !

Donc, monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi n'avez-vous pas fait cela avant ?

Puisque je n'obtiens pas de réponse, ma conclusion est que celui qui, avec beaucoup de courage, aura voulu jouer le jeu se verra empêché d'atteindre sont but. C'est en tout cas la conclusion que j'en tire.

Nous pourrons demander le témoignage des nombreux professionnels en matière urbanistique. Ils pourront dresser le bilan de l'application des législations votées depuis quelques années et que l'on peut rattacher à l'exécution du PRAS, dont on reparlera prochainement, des plans communaux de développement et du règlement régional d'urbanisme. Vous ferez un tabac chez ces gens-là !

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Monsieur le Président, je ne puis laisser M. Lemaire déformer mes propos. Je n'ai nullement mis en cause la qualité du travail qui a été réalisé dans nombre de communes. Je constate simplement que nous arrivons en fin de mandature et qu'aucune commune n'a été en mesure de finaliser le plan communal de développement. Même si l'une ou l'autre commune arrivait à le faire avant la fin de la mandature, sans qu'il y ait obstacle du Gouvernement, l'installation d'un nouveau Collège obligera ce nouveau Collège, quelle que soit la majorité, peu importe qu'elle soit la même que précédemment ou non, à refaire un nouveau plan communal de développement.

Ce que je vous ai dit, et qui a été intégré par la plupart des intervenants, sauf peut-être par vous, c'est que, manifestement, il faut revoir le système pour faire en sorte qu'un plan communal de développement, comme un plan régional, puisse être approuvé plus rapidement, c'est-à-dire en début de législature, puisque c'est un plan stratégique d'action politique. Cela n'a évidemment aucun sens de l'approuver à la veille d'élections.

M. Michel Lemaire. — C'est intéressant de vous faire sortir un petit peu du bois, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais ne croyez-vous pas qu'il aurait été préférable, compte tenu du marasme dans lequel se trouvent les 19 communes, de ne donner davantage de précisions sur vos intentions ?

M. Eric André, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, de la Rénovation urbaine, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes. — Comme je vous l'ait dit, je le ferai après avoir informé le Gouvernement.

M. Michel Lemaire. — Ne pensez-vous pas que cette affaire est suffisamment pendante depuis trop longtemps ? La majorité actuelle est quasiment la même que la précédente. Depuis tout ce temps, vu l'importance des enjeux, au-delà des caucus, ne croyez-vous pas que vous auriez pû présenter des avant-projets, des projets et prendre des décisions ?

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. BERNARD CLERFAYT A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT «LE NIVEAU ACOUSTIQUE CONSTATE DANS CERTAINES SALLES DE CINEMA»

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BERNARD CLERFAYT AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE «HET GELUIDSNIVEAU IN BEPAALDE BIOSCOPEN»

M. le Président. — La parole est à M. Clerfayt pour poser sa question.

M. Bernard Clerfayt. — Monsieur le Président, monsieur le ministre, à la fin de la période des fêtes, j'ai appris par la radio que certaines personnes s'inquiétaient du niveau sonore parfois excessif, voire insupportable, dans certaines salles de cinéma. Il s'agit principalement de salles présentant de nouvelles productions américaines.

Le ministre de l'Environnement peut-il m'informer de plaintes éventuelles que ses services auraient enregistrées, notamment à la suite de dénonciations ? Des mesures de bruit ont-elles été réalisées dans certaines salles de cinéma ? A-t-on constaté à cette occasion des infractions à la législation sur les émissions sonores ? Les normes acoustiques applicables aux salles de cinéma sont-elles plus laxistes qu'en d'autres lieux ? Le ministre estime-t-il qu'il y a lieu de se préoccuper particulièrement de cette question et de prendre des mesures spécifiques à la suite des constatations qui auraient été faites ?

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, chers collègues, les nuisances acoustiques dans les salles de cinéma sont fixées par l'article 2 de l'arrêté royal du 24 février 1977 qui stipule que le niveau sonore maximum ne peut dépasser 90 dB à n'importe quel endroit de l'établissement où peuvent se trouver normalement des personnes.

Cette norme s'applique également aux autres établissements accessibles au public comme les salles de concert, les discothèques, les magasins, les restaurants et les débits de boissons, y compris ceux qui sont situés en plein air.

A ce jour, deux plaintes sont parvenues à l'IBGE. Elles concernent toutes les deux les salles du complexe cinématographique « Kinépolis » et, plus particulièrement, les niveaux sonores des messages publicitaires, spécialement les bandes de lancement pour lesquelles le concept *dolby sound* est mis en œuvre, pour montrer toute son «efficacité».

Des mesures de bruit seront réalisées dans les prochains jours par l'inspectorat de l'IBGE. Néanmoins, il ressort déjà de l'enquête que les exploitants procèdent régulièrement aux contrôles des niveaux sonores dans leurs salles.

La nécessité de réaliser des actions spécifiques ou de prendre des mesures particulières dans ce secteur sera évaluée sur la base des résultats obtenus lors des mesures de bruit qui seront prochainement réalisées.

M. le Président. — L'incident est clos.

MONDELING VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VOOR OPENBAAR AMBT, BRANDBESTRIJDING, DRINGENDE MEDISCHE HULP EN MOBILITEIT, BETREFFENDE «HET FIETSENSTATION BRUSSEL-ZUID»

QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE, DE L'AIDE MEDICALE URGENTE ET DE LA MOBILITE, CONCERNANT «LA STATION VELOS A LA GARE DE BRUXELLES-MIDI»

De Voorzitter. — Mevrouw Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, de Brusselse regering heeft op initiatief van staatssecretaris Delathouwer beslist een toelage van 3 000 000 frank toe te kennen aan Pro Velo om in 2000 het eerste volwaardig fietsstation in Brussel op te starten en uit te baten.

Het project omvat een bewaakte fietsenstalling voor 200 fietsen, evenveel huurfietsen, een atelier voor kleine herstellingen, een « fietswash », een fietsgraveerdienst en een informatiepunt over de mogelijkheden van de fiets in Brussel. Dat is prachtig. De combinatie trein-fiets biedt onder andere heel wat mogelijkheden voor pendelaars van en naar Brussel. Ik wacht, als dagelijks fietser, vol bijde verwachting, op de realisatie van dit project.

En daar knelt het schoentje. Het fietsenstation komt, volgens de plannen, in het huidige postkantoor van Sint-Gillis en de grote ruimte onder de sporen daarachter. De Post huurt het postkantoor van de Belgische Spoorwegen, maar is wel eigenaar van het depot erachter dat eveneens nodig is, wil het project een serieuze capaciteit aanbieden. Pro Velo krijgt dus te maken met twee eigenaars die nog heel wat stokken in de wielen kunnen steken. Het lijkt me immers weinig waarschijnlijk dat De Post en de NMBS warm lopen voor het project. De NMBS heeft wel mondeling toegezegd het lokaal voor een symbolisch bedrag te verhuren en zou bereid zijn daarover een protocolakkoord te tekenen. Daarmee is de kous echter niet af. Een postkantoor is nu eenmaal geen fietsencentrum. Om het huidige kantoor gebruiksklaar te maken zullen de nodige werken moeten worden uitgevoerd. En daar hangt een kostenplaatje aan vast. Het is geweten dat de huidige spoorwegdirectie niet gelooft in de combinatie fiets-trein voor Brussel. Enige argwaan is dus geboden.

Ziehier een aantaal concrete vragen. Wanneer wordt het protocolakkoord met de NMBS getekend? Is de NMBS bereid op eigen kosten de nodige werken uit te voeren of wordt aan een andere oplossing gedacht? Voor een uitbreiding van de capaciteit van een 100-tal fietsen tot 200 fietsen moet De Post haar depot ter beschikking stellen. Hebben hierover reeds gesprekken plaatsgevonden?

En tot slot een vraag over de kern van de zaak. Terecht stelt de staatsecretaris in zijn persmededeling dat het fietsenstation kadert in een algemeen fietsbeleid: « De algemene doelstelling om tegen 2005 10 % van de gemechaniseerde verplaatsingen in Brussel te vervangen door verplaatsingen met de fiets kan slechts gehaald worden door een veelheid van fietsvriendelijke maatregelen ». Zijn er al concrete maatregelen genomen om de omgeving van het Zuidstation fietsvriendelijker te maken? Op het ogenblik is het net daar allerminst veilig voor fietsers en ongetwijfeld schrikt dat heel wat potentiële fietsgebruikers af. Het succes van het fietsenstation hangt volgens mij af van de fietsvriendelijkheid van de omgeving.

De Voorzitter. — Het woord is aan staatsecretaris Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Mijnheer de Voorzitter, zoals mevrouw Byttebier zegt, wordt 3 000 000 frank uitgetrokken voor Pro Velo. De gebouwen die daarvoor ter beschikking worden gesteld, worden momenteel nog gehuurd door De Post. Die zou daar tegen april moeten weggaan. Wij hadden voorzien dat Pro Velo daar zijn intrek zou nemen tegen de zomer 2000 om daarmee aan te sluiten bij het cultuurproject Brussel 2000, dat aan het fietsinitiatief een speciaal label wil toekennen.

Voor de NMBS kan er geen probleem zijn, want ze is eigenaar van het gebouw.

De NMBS heeft inderdaad slechts een mondelinge toezegging gedaan. Tijdens de verschillende contacten die wij met de maatschappij hebben gehad, is er alvast overeengekomen dat zij het onderhoud en de uitbouw voor haar rekening neemt. De eigenlijke fietsvoorzieningen zijn ten laste van Pro Velo. Intussen heeft federaal minister Durant de NMBS en mezelf laten weten dat zij ons initiatief steunt. Aan de NMBS heeft zij uitdrukkelijk om medewerking gevraagd. Op 25 februari toekomend is er nog een onderhoud gepland met de directie van de NMBS. Dan zullen wij meer weten. In ieder geval moet er nadien nog een protocolakkoord worden gesloten. Ik heb alvast goede hoop dat wij stappen vooruit kunnen doen.

Mevrouw Byttebier, in de eerste fase van het project wordt in 100 plaatsen voor fietsen voorzien in een lokaal dat thans wordt gebruikt door De Post en waarvan de NMBS eigenaar is. In de tweede fase wordt de capaciteit tot 200 plaatsen opgetrokken. Hiervoor zal de achterliggende parking, die eigendom is van De Post, worden benut. Dit terrein zal bijgevolg door de NMBS moeten worden aangekocht. Maar mijn prioriteit is het opstarten van de eerste fase tijdens dewelke een fietsenstation voor 100 fietsen wordt uitgebouwd. Over de tweede fase maak ik mij nu minder druk.

Ten slotte, ik moet u gelijk geven wanneer u stelt dat zo'n infrastructuur tot weinig dient als er geen aansluiting is op het openbaar vervoer of als er geen fietsroutes voorhanden zijn. Deze aangelegenheid is een bevoegdheid van collega Chabert. Alleszins is in het samenwerkingsakkoord tussen de federale regering en de gewestregering een aantal fietsvoorzieningen vastgelegd. In de Denemarkenstraat wordt het fietsen in tegenrichting toegestaan. Er komt een fietspad op de Fonsnylaan richting voorsteden, kant spoorweg vanaf de Denemarkenstraat. Er komt eveneens een fietsstrook onder de brug, richting Anderlecht. De doorgang voor voetgangers onder de brug, richting Sint-Gillis, wordt aangepast, zodanig dat de fietsers er ook gebruik van kunnen maken. Hiermee is de aansluiting op de Fonsnylaan verzekerd. Van de Veeartsenstraat kan men naar de Merodestraat via de Theodore Verhaegenstraat die de fietser in tegenrichting in mag rijden. Ten slotte worden er fietssluizen om links af te slaan aangelegd aan de kruispunten met de Argonnestraat, Ruslandstraat en Engelandstraat.

De Voorzitter. — Mevrouw Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, ik dank de staatssecretaris voor zijn gedetailleerd antwoord.

In ieder geval zullen wij erop toezien dat de verschillende initiatieven over gemeentegrenzen heen worden ontplooid. Immers, nu kan men aan de hand van de toestand van een bepaald fietspad de gemeentegrenzen precies onderscheiden.

De Voorzitter. — Het woord is aan staatssecretaris Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris voor Openbaar Ambt, Brandbestrijding, Dringende Medische Hulp en Mobiliteit. — Samen met collega Chabert zal ik mijn uiterste best doen om de fietsroutes op het fietsstation te laten aansluiten en eventuele hiaten te dichten.

De Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE MME DANIELLE CARON A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT «LES CHARGES ENORMES SUPPORTEES PAR LES COMMUNES POUR L'ORGANISATION DE L'EURO 2000»

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DANIELLE CARON AAN DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-VOORZITTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE «DE ENORME LASTEN DIE DE GEMEENTEN DRAGEN IN HET KADER VAN EURO 2000»

M. le Président. — La parole est à Mme Caron pour poser sa question.

Mme Danielle Caron. — Monsieur le Président, messieurs les ministres, cher collègues, le ministre-président peut-il nous dire quels sont les moyens financiers prévus par la Région pour aider les communes à pallier les lourdes charges qu'engendre l'organisation de l'Euro 2000?

En effet, la plupart des communes ont déjà inscrit à leur budget des montants importants pour la couverture de sécurité que les policiers devront assurer dans le cadre de cet événement.

Qu'en est-il pour les budgets des communes de la Région bruxelloise?

Existe-t-il une évaluation budgétaire totale du coût de cette manifestation pour la Région et les communes, tous frais compris dont ceux du personnel supplémentaire de police?

M. le Président. — La parole est à M. Simonet, ministre-président du Gouvernement.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, comme Mme Caron le sait parfaitement, le maintien de l'ordre n'est pas une compétence de la Région de Bruxelles-Capitale. Lorsque nous intervenons en matière policière, c'est de manière tout à fait indirecte, notamment via le financement des contrats de sécurité. Dès lors, à ce stade, il ne me paraît pas opportun que la Région puisse prendre en charge des dépenses de police qui seraient générées par l'organisation d'un événement tel que l'Euro 2000.

En revanche, et nous sommes en contact régulier avec le cabinet de M. Duquesne, le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il allait débloquer des fonds spéciaux, entre autres pour l'organisation de projets de prévention dans un certain nombre de communes bruxelloises susceptibles d'être concernées par l'Euro 2000. Nous comptons attirer l'attention du ministre sur le fait que les problèmes de sécurité ne se poseront pas uniquement aux abords du Stade Roi Baudouin, mais pourraient, le cas échéant, s'étendre dans la ville et avoir des conséquences pour d'autres communes.

En ce qui concerne l'aide plus spécifique que la Région peut apporter à la sécurité durant l'Euro 2000, et le ministre Chabert pourra également en parler, nous prenons financièrement en charge la sélection et la formation de stewards censés assurer l'accueil et la surveillance des supporters à l'intérieur du stade. M. André a d'ailleurs, sous une autre casquette, lancé un appel à ces stewards. Ceux-ci bénéficient donc actuellement d'une formation en vue d'encadrer les supporters dans le stade.

En ce qui concerne l'évaluation globale du coût de la manifestation en termes de sécurité, je ne pense pas que des chiffres existent à ce stade. Cependant, la semaine prochaine, doit être mis sur pied un groupe de travail au sein duquel seront représentés les organisateurs de l'Euro 2000, notamment M. Grün qui, en quelque sorte, fera fonction d'ambassadeur régional de cette manifestation. Dès que nous disposerons d'indications plus précises sur l'évaluation globale de ces coûts, nous ne manquerons pas d'en informer le Parlement.

J'ajoute que nous ne devons pas restreindre la problématique de l'Euro 2000 à une simple problématique de coûts de sécurité. Cet élément a incontestablement son importance, mais il faut envisager le retentissement de la manifestation dans son ensemble et ne pas oublier les retombées positives que la Région et un certain nombre de communes bruxelloises pourront en tirer, que ce soit au point de vue de l'image de marque régionale ou au point de vue économique et touristique. En effet, l'organisation d'un championnat d'Europe de football est un événement majeur, en termes médiatiques, que nous avons l'opportunité d'accueillir sur le territoire régional, avec des conséquences financières, certes, mais également un impact positif — je pense à la quantité de visiteurs attendus. J'en veux pour simple exemple le fait que l'Unice, la Fédération patronale européenne, organise à l'occasion de l'Euro 2000, un colloque international de grande envergure à Bruxelles. A l'annonce des tirages au sort de l'Euro 2000, on a enregistré une sensible augmentation des demandes d'adhésion à ce forum de l'Unice.

Il y a, en effet, la problématique du coût, et l'évaluation globale des coûts liés à la sécurité sera réalisée, mais également toute une série de retombées économiques, touristiques, culturelles positives, à ne pas négliger dans le contexte global de l'Euro 2000.

M. le Président. — La parole est à Mme Caron.

Mme Danielle Caron. — Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord sur les retombées positives que cet événement pourra avoir pour la Région bruxelloise. Cependant, même si la police n'est pas de compétence régionale, ne serait-il pas possible de donner des indications aux communes sur l'évaluation des coûts de sécurité? En effet, les communes ont actuellement des difficultés à procéder à de telles évaluations. Elles ont donc prévu d'importants montants à leur budget, parfois, plusieurs millions, uniquement sur les indications de leur propre commissaire de police.

La Région a-t-elle, par exemple, imaginé le nombre d'effectifs supplémentaires nécessaires pour une telle manifestation ou est-ce tout à fait nouveau et procèdera-t-on au coup par coup?

M. le Président. — La parole est au ministre-président.

M. Jacques Simonet, ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il a été convenu que deux chefs de corps bruxellois seraient en charge de la coordination des opérations policières et de sécurité

pendant l'Euro 2000. Il s'agit, d'une part, du commissaire en chef de la police de Bruxelles qui va gérer la problématique policière dans la zone de police de Bruxelles-Ville et Ixelles et, d'autre part, du commissaire en chef de la police de Forest, M. Hermant, qui s'occupera de la coordination pour les 17 autres communes.

On peut donc effectivement demander de procéder à un exercice de simulation en concertation avec le ministre de l'Intérieur de manière à estimer toutes les implications au niveau des renforts policiers pendant les trois semaines de l'Euro 2000, pour l'ensemble des 19 communes bruxelloises.

Je suis tout à fait disposé, sur la base de la question de Mme Caron, à servir de *go-between* entre le ministre Duquesne et les deux chefs de corps désignés pour la coordination des politiques de sécurité à Bruxelles.

Je fournirai une réponse écrite à Mme Caron dès que je serai en possession des renseignements émanant du ministre de l'Intérieur et des deux commissaires de police concernés.

M. le Président. — L'incident est clos.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter)

Mme la Présidente. — Je suis dans l'obligation de lever la séance. En effet, après l'accident qui s'est produit cet après-midi rue de la Violette, de grandes grues en provenance de Tongres ont été amenées et la police militaire nous prie d'évacuer les locaux afin que les travaux de démontage de la partie restante de la grue qui menace encore de s'effondrer, puissent débuter.

Notre ordre du jour prévoyait un vote et la présentation du rapport de la commission qui vient de se terminer.

Je vous propose de tenir une nouvelle séance dans les tout prochains jours.

La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 25.*

De plenaire vergadering wordt om 17.25 uur gesloten.

57.027 — E. Guyot, s. a., Bruxelles